

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE
REINSERTION SOCIALE
« STUART MILL »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

0

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE CHRS STUART MILL

CONTACT :

43, rue des Chantiers
78000 VERSAILLES
Téléphone : 01 30 84 98 50
Télécopie : 01 30 84 98 53
Courriel : secretariat.stuartmill@avvej.asso.fr

ACCES :

SNCF: Paris St Lazare Direction, Versailles Rive droite
Paris Montparnasse - Direction Rambouillet ou Chartres – descendre « Versailles Chantiers »
RER C : Direction Versailles Rive Gauche

ACCUEIL :**A/ SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE**

L'hébergement est réservé exclusivement aux femmes faisant l'objet de violences conjugales accompagnées de leurs enfants.

Le service est ouvert 24h/24 et 365 jours par an. Il dispose de trois studios pouvant accueillir 8 personnes, 3 mères et 5 enfants.

B/ APPARTEMENTS RELAIS

18 places réparties dans 5 appartements à Versailles et les communes environnantes afin d'offrir à des couples avec enfants ou familles monoparentales présentant des difficultés d'insertion par le logement et/ou par le travail, un hébergement provisoire de quelques mois dans l'attente de l'attribution d'un logement définitif.

C/ BOUTIQUE SOCIALE

Ouverture au public tous les jours excepté le jeudi.

Accueil, écoute, orientation et accompagnement des personnes présentant une situation de précarité et en grande difficulté sociale.

Elle réalise des domiciliations qui permettent aux intéressés d'établir auprès des services compétents des cartes d'identité ou des cartes de séjour et de recevoir leur courrier.

AGRÉMENTS – HABILITATIONS

ARS – Conseil Général - Préfecture

STRUCTURE :

Direction : Jean Alexandre MADEJ

1 chef de service, 7 éducateurs spécialisés, 2 assistantes sociales, 1 psychologue, 1 comptable, 1 secrétaire, 1 agent administrative, 1 maîtresse de maison ; 2 agents d'entretien.

CHRS STUART MILL

I – Bilan général

Cette année 2010 aura été marquée par trois évènements importants.

Deux concernent le service social « La Boutique » et le troisième le service « appartements relais ».

En effet, la Boutique s'est trouvée missionnée par les services de la DDASS/DDCS 78 pour accueillir et traiter les dossiers des demandeurs d'asile.

Le Conseil Général 78 a achevé de financer l'action insertion dans le cadre du RSA.

Dans le cadre de l'extension du service d'appartements relais, ce service a été doté d'un poste d'éducatrice spécialisée en charge des dossiers. C'est seulement en fin d'année que nous avons pu enclencher la procédure pour signer deux nouveaux baux de locations d'appartements pour accueillir deux nouvelles familles. Un financement complémentaire nous a été accordé au deuxième semestre portant notre capacité d'accueil de 14 lits initialement à un total fin 2010 de 20 lits.

Nous y reviendrons plus en détails ci-après.

La boutique

En mars, la DDASS/DDCS 78 nous a demandé de prendre en charge l'accueil des demandeurs d'asile et le traitement de leurs demandes de régularisation sur le territoire ainsi que le travail d'accompagnement social.

Elle nous a dotés d'un financement permettant l'embauche d'une assistante sociale affectée à cette mission.

Rapidement nous avons pris la mesure des besoins sur le département. Certains matins, nous avons l'impression d'être la succursale de la Préfecture par le nombre important de personnes attendant l'ouverture de nos bureaux.

L'activité liée aux demandeurs d'asile a représenté 24% de l'activité totale de la « boutique ».

En fin d'année s'est posée la question de reconduire le financement de cette action pour 2011. Celui-ci a été accordé pour une année pleine. Cependant, le code du travail n'autorise pas de dépasser 18 mois pour un contrat à durée déterminée. En conséquence, en 2011, nous ne pourrions pas aller au-delà du 31 août. Nous serons dans l'obligation soit de passer en contrat à durée indéterminée soit de mettre fin au contrat.

Il appartient aux autorités compétentes d'estimer si il est nécessaire sur le département de pérenniser cette action ou de l'arrêter. Nous n'ignorons pas que cette question est subordonnée aux aspects financiers et probablement à des aspects plus politiques.

En prévision d'une pérennisation de ce poste, nous avons inscrit au budget prévisionnel 2011 la création d'un service exclusivement dédié au traitement des demandes d'asile.

Le Conseil Général 78 a divisé par deux la subvention affectée à l'action insertion/RSA. La qualité de notre travail n'est pas remise en cause, c'est uniquement pour des raisons administratives et financières que les associations se trouvent écartées de cette activité.

Déjà en 2009, la subvention avait été divisée par deux, nous obligeant à nous séparer d'un salarié.

Cette année, nous avons financé le poste jusque fin août.

En étroite concertation avec le CG 78 et le CCAS de Versailles, nous avons mis en place la passation vers ces deux services. Plusieurs mois et probablement le premier trimestre 2011 seront nécessaires pour réaliser complètement le transfert non seulement des dossiers mais surtout des personnes.

Bon nombre des personnes auprès desquelles nous avons effectué notre travail regrettent d'arrêter avec les travailleurs sociaux de la « Boutique ». Des liens essentiels se sont noués et il est toujours assez difficile de les stopper au prétexte de raisons administratives et financières.

Mouvements de personnel

Embauche d'une assistante sociale en CDD pour le traitement des demandes d'asile, financée par la DDASS/DDCS.

Mutation en interne à l'AVVEJ d'un éducateur spécialisé suite à l'arrêt du financement de l'action insertion/RSA par le Conseil Général 78.

Départ puis embauche du personnel de ménage.

Activité

Elle s'est maintenue à un rythme toujours aussi soutenu.

Cependant, nous observons une légère diminution à partir de septembre. Comme évoqué ci-dessus, c'est la conséquence de la suppression du poste d'éducateur spécialisé à partir de septembre par le Conseil Général 78.

Lors des discussions budgétaires avec la DDCS, il avait été convenu un nombre d'actes (40) par travailleur social. Nous arrivons à un résultat supérieur à celui prévu, soit 39 806 actes au lieu de 26 880 actes.

Le nombre d'actes réalisés par l'assistante sociale s'élève à 12571 de mars à décembre.

Voir le détail sur les tableaux ci-joints.

L'internat

En décembre 2009 la DDASS 78 nous a attribué une première enveloppe financière nous permettant de démarrer l'extension du service d'appartements relais à hauteur de 4 lits supplémentaires. Au cours du deuxième semestre 2010, un complément financier nous a autorisé la création de 2 lits supplémentaires, soit au total 6 lits de création pour 2010 portant l'effectif global de 14 à 20 lits.

Le service d'accueil d'urgence

Ce service maintient son niveau d'activité comparable à celui de l'année précédente. La durée de séjour est d'environ un mois. Nous regrettons devoir orienter, faute de places disponibles en CHRS sur l'Île de France, les familles en province. C'est pourquoi, nous sommes impatients de démarrer le projet d'extension du service de moyen séjour qui prévoit le maintien des familles qui le désirent sur le département.

Le service d'appartements relais

Cette première tranche nous a permis, dès décembre 2009, d'embaucher une éducatrice spécialisée. Elle vient de la Boutique et connaît parfaitement le fonctionnement du service d'appartement relais pour y avoir travaillé en binôme avec une collègue du service d'accueil

d'urgence. Progressivement, à elle seule, elle assurera l'accompagnement social des familles. Elle est en lien étroit avec la chef de service éducatif et le directeur pour la soutenir dans son travail.

Nous avons été confrontés à la difficulté de trouver des appartements dans le secteur public. C'est seulement en décembre que deux bailleurs nous ont fait chacun une proposition dont les baux ne seront signés qu'en janvier 2011. Ces deux propositions des bailleurs ont été le résultat d'une étroite collaboration avec le service logement de la Préfecture 78.

Dans le souci d'améliorer le bon fonctionnement de ce service, nous avons profité qu'un de nos appartements, situé à Versailles rue des Chantiers, soit libéré par le départ d'une famille pour l'affecter à des bureaux. Depuis décembre, les bureaux administratifs du CHRS Stuart Mill sont basés à cette adresse ainsi que le bureau de l'éducatrice spécialisée en charge du service d'appartements relais. Il est à souligner que cette éducatrice n'avait pas de bureau jusqu'à cette date et qu'il lui était très difficile de recevoir les familles dont elle s'occupe.

L'installation dans ces nouveaux locaux facilite grandement le travail de chacun.

Nous avons profité de cette vacance pour réaliser des travaux de remise en état et de remise aux normes pris sur les fonds alloués à ce service.

Du fait que nous n'avions pas d'appartement pour accueillir deux familles (6 lits), nous avons chargé nos quatre appartements existants en passant de 14 lits à 16 lits. Il nous était impossible, compte tenu de la configuration de ces appartements, d'aller au-delà de cette capacité d'accueil.

C'est pourquoi, nous avons en fin d'année un taux d'occupation inférieur à celui calculé sur 20 lits.

A partir de janvier 2011, nous devrions atteindre sans difficulté un taux d'occupation à 100% calculé sur le taux d'occupation accordé par la DDCS.

Partenariats

Pour que le partenariat dure dans le temps, nous sommes particulièrement attentifs au fait qu'il serve les intérêts individuels de chacun dans une finalité collective.

Cap santé

Cette permanence est assurée par un psychologue ne faisant pas partie de l'effectif du CHRS Stuart Mill. Il rencontre les personnes qui viennent à la Boutique.

L'intervention de CAP SANTE à La Boutique est alimentée moins à partir du principe de permanence (accès spontané et immédiat des personnes : très rare) que par rendez-vous fixés à l'avance. Orienter quelqu'un vers un psychologue dans le cadre d'un accompagnement social peut prendre du temps. Cela explique en partie que peu de personnes se saisissent de l'aspect « spontané » de la permanence.

Caplogy

Cette association reste un partenaire privilégié avec lequel nous travaillons étroitement pour faciliter l'accès des familles que nous accueillons dans le service d'appartement relais vers le logement autonome. Le directeur siège en qualité de membre du conseil d'administration.

CPAM

Tous les mardis matins, la CPAM des Yvelines assure une permanence dans nos locaux de la Boutique offrant ainsi la possibilité à beaucoup d'avoir une couverture sociale et de pouvoir se soigner. La fréquentation est importante à chaque permanence. Pour éviter l'engorgement, nous fonctionnons sur rendez-vous qui sont pris par les éducateurs.

RIVE

Nous avons arrêté notre intervention auprès de ce service pour des raisons d'effectif suite à la suppression de deux postes de travailleurs sociaux.

AEPP

Le Conseil Général 78 a demandé au directeur du CHRS Stuart Mill de bien vouloir participer à des réunions, en qualité d'expert, organisées dans leurs locaux afin de traiter avec leurs assistantes sociales de situations préoccupantes.

C'est la deuxième année que le directeur de Stuart Mill participe à ces réunions à raison d'une fois tous les deux mois. C'est l'occasion également pour Stuart Mill de maintenir un partenariat avec le CG 78 malgré la suppression de la subvention liée au RSA.

Secrétariat permanent

Cette instance a vu le jour en 2003 à l'initiative de la directrice-adjointe de l'époque. Le but était de réunir les partenaires locaux (Versailles) afin de mieux coordonner l'action à destination des personnes en situation de grande précarité notamment concernant la période hivernale et d'été.

Nous continuons à nous réunir tous les deux mois à la mairie de Versailles.

Evaluation interne

Nous avons finalisé le travail d'évaluation interne du CHRS Stuart Mill au début de cette année.

Les résultats sont dans l'ensemble positifs.

Le bilan de cet exercice peut se résumer en une courte phrase, exprimée par l'animateur du cabinet extérieur qui nous a aidé dans ce travail :

Les pratiques professionnelles sont bonnes et conformes mais certaines sont à formaliser.



En novembre, le CHRS Stuart Mill a fêté ses 30 ans. Chacun gardera en souvenir un excellent moment passé ensemble.

Je tenais à remercier toutes les personnes ainsi que les services et administration d'être venus partager cet instant.

Monsieur le Député des Yvelines, Etienne PINTE, nous a fait le plaisir de participer à cette fête et nous tenons à le remercier. L'occasion nous a été donnée de discuter avec lui de la situation des personnes dans la grande exclusion et de celle des demandeurs d'asile, en particulier sur le département.

A sa demande, je lui ai transmis notre projet de création d'un service pour demandeurs d'asile et celui d'ateliers d'expressions artistiques concernant les personnes relevant de la grande exclusion.

Nous caressons l'espoir que ces deux services voient le jour.

Jean-Alexandre MADEJ
Directeur

Ecrits du personnel du CHRS

Par Cathy PETITDEMANGE, Educatrice Spécialisée

La Boutique STUART MILL a fêté ses 25 ans d'existence, d'accueil, d'écoute et d'accompagnement auprès de toutes personnes, sans domicile fixe, le plus souvent en grande précarité.

« La rue c'est la douleur, la misère, la jungle, l'enfer, mais avoir des projets d'insertion c'est pire » (propos recueillis auprès de personnes qui entrent, passent, observent, attendent, râlent, s'impatientent, s'énervent, demandent, écoutent, échangent, partent, se souviennent...A la Boutique Stuart Mill)

La loi du 01/12/1988 crée le Revenu Minimum d'Insertion qui sera appliqué en décembre 1989. Le service s'implique dans ce dispositif pour lequel il obtient les agréments d'instruction et de suivi. La Directrice participe au Comité Départemental d'Insertion (CDI) qui détermine les moyens nécessaires à l'harmonisation de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le département, au Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui développe les objectifs que l'État et le Département se proposent d'atteindre dans le domaine de l'insertion et définit les moyens à mettre en œuvre, aux Commissions locales d'Insertion (CLI) qui examinent les contrats d'insertion élaborés par les organismes instructeurs et leur mise en œuvre.

Ces instances sont coprésidées par le Préfet et le Président du Conseil Général et constituées de représentants de l'État, de Conseillers Généraux, de représentants des communes, d'associations désignés par le Préfet et le Président du Conseil Général.

La loi du 18 décembre 2003 modifie les modalités de gestion du RMI. Elle transfère notamment la responsabilité du pilotage du dispositif aux Conseils Généraux dans le cadre de la décentralisation. La collectivité départementale prend toute décision en matière d'insertion (élaboration et suivi des contrats d'insertion, entrée et sortie du dispositif RMI), de modalité de gestion de la prestation. L'Etat s'assure quant à lui de l'application de la législation et de la réglementation qui reste nationale.

Cette réforme du RMI est associée à une réforme de l'insertion, incarnée par la création d'un nouveau dispositif le CI-RMA (contrat d'insertion Revenu Minimum d'Activité). Il s'agit d'un contrat de travail conclu entre l'allocataire et un employeur, le Conseil Général versant à ce dernier une partie de l'allocation, c'est une forme de contrat aidé.

Le service continuera d'être sollicité pour des réunions de travail et une réflexion sur la mise en place de nouveaux outils dans le cadre de l'insertion du public en grande précarité.

Le RMI a été remplacé le 1^{er} juin 2009 par le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Dans l'attente d'un agrément nous avons suspendu l'instruction des dossiers et continué le suivi des anciens bénéficiaires du RMI.

A l'été 2010 la subvention du Conseil Général est supprimée dans sa totalité, entraînant la suppression du poste éducatif dédié aux personnes bénéficiant du RSA.

Depuis cette date nous ne pratiquons plus l'instruction et l'accompagnement du Revenu de Solidarité Active.

Aujourd'hui 50 personnes vont recevoir une lettre du Conseil Général les orientant vers un travailleur social d'un espace territorial, d'un Centre Communal d'Action Sociale ou d'un conseiller du pôle emploi.

Leur domiciliation à Stuart Mill prendra fin également.

Mado LEROUX, éducatrice au SAU en retraite, a commencé le travail d'archives des dossiers du CHRS. Elle a dû définir avec la responsable à la direction générale, un critère d'archivage propre à notre structure car celui qui était retenu d'une manière générale, à savoir la fin de la prise en charge d'une personne, était peu fréquent à la Boutique, celle-ci revenant de son plein gré très souvent pour solliciter un nouvel accompagnement. Le critère retenu fut la date de première visite.

Cet évènement extérieur à notre fonctionnement et à la volonté des personnes va entraîner 50 fins de prise en charge !

«Ici j'entends parler plein de langues que je ne connais pas, ça fait tout drôle, il y a beaucoup de monde, c'est difficile d'attendre avec les autres ».

De tout temps, le nombre de visiteurs a été supérieur à la capacité d'accueil de notre salle d'attente. Régulièrement nous avons travaillé sur l'aménagement des horaires afin d'éviter de longues attentes.

Les personnes en « grande précarité » ont commencé à exprimer leur difficulté à partager le lieu avec d'autres qui viennent de tous horizons.

Petit à petit, elles ont espacé leurs visites ou trouvé des moyens pour éviter l'attente et la présence des autres en venant au moment de la permanence Sécurité Sociale, de la fermeture, en cherchant des entretiens par téléphone, aujourd'hui beaucoup ne viennent plus.

Je pense que notre équipe doit redéfinir la partie commune qui lie ces différentes populations afin que nous puissions proposer une unité d'action dans notre accueil et notre accompagnement suffisamment structurante et ressentie par ces nombreuses identités.

Nous sommes en période de réflexion, d'exploration et d'observation à partir du terrain et des échanges avec nos partenaires.

Je ressens un décalage entre les transformations des politiques sociales et les demandes et besoins que je repère dans les rencontres au quotidien avec les personnes.

Quelles vont être nos missions et notre place dans le paysage social actuel des Yvelines en 2011 ?

Je garde pour 2011 une volonté de participer à ce travail de recherche interne à partir de ma pratique individuelle et de notre pratique collective.

La Boutique sociale en 2010, son équipe et les personnes accueillies

Iuliana BRINZEI – Assistante Sociale

Comme pour l'année 2009, 2010 a vu encore des changements bénéfiques, d'une part, mais, aussi des tristes événements au sein de notre service.

Au début de 2010, notre équipe éducative était essentiellement composée par le Chef de Service Éducatif, deux Educateurs Spécialisés et une Assistante Sociale. Par rapport aux subventions existantes, les postes d'Assistante Sociale et d'Éducateur étaient, et sont encore, financés par la DDCS (ancienne DDASS), et le 3^{ème} poste financé par Conseil Général des Yvelines.

De même qu'en 2009, notre service a été confronté à une vague importante constituée par la présence dans notre service de la population de demandeurs d'asile. Les exclus « volontaires » du territoire étranger ou les demandeurs d'asile sont les victimes de tentatives d'éloignement du regard des « inclus ». Les dispositifs d'aide sont peu ou mal adaptés. Il y a des familles et personnes sans papiers, isolées, entrées illégalement ou devenues illégales suite à une évolution de leur situation ou même de l'évolution de la législation française. Les « sans papiers » font appel à notre service social ainsi qu'aux associations caritatives et pour lesquels les moyens mis à disposition ont une nette tendance à diminuer. Les exclus des territoires sont aussi des exclus économiques : c'est principalement la catégorie de population stigmatisée pour laquelle il y a peu ou pas de réponse institutionnelle sinon la volonté de les orienter, les envoyer ailleurs.

Depuis mars 2010, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous une collègue assistante sociale occupant un poste plus spécifique, dans l'accueil et l'accompagnement de personnes demandeuses d'asile politique en France. Ce poste a été créé et subventionné par la DDCS des Yvelines. Un poste très fortement défini par un partenariat et des protocoles mis en place entre la Boutique Stuart Mill, la DDCS, OFII et le 115, surtout par rapport au sujet de l'hébergement. La plupart des personnes accueillies n'ont pas leur place dans les structures d'urgence. Il y a un besoin d'une réponse spécifique que ce dispositif ne peut pas leur apporter ; une prise en charge administrative et sociale, un accompagnement vers l'ouverture des droits, une approche globale du statut inséré.

Avec l'apparition de ce poste on constate encore une forte augmentation concernant le passage de plus en plus nombreux constitué par ceux qui demandent asile.

La non reconduction de l'agrément RSA a fait que notre service social, sur le volet « insertion » s'est fortement « anesthésié ». Les personnes exclues économiques, celles en cours d'insertion, les personnes sans travail qui vivent avec les minimas sociaux étaient avant le public qui faisait tourner de manière constante notre service. Parmi ces exclus, certains sont installés dans la pauvreté. Cette population dispose de revenus tellement bas que le moindre « accident de parcours » provoque un endettement difficilement surmontable et l'entrée dans un engrenage de dépendances à l'égard des services sociaux qui distribuent des aides extralégales selon les différentes déclinaisons des politiques départementales. Actuellement, notre service ne dispose plus de la possibilité d'intervenir ou d'accompagner les personnes faisant partie du dispositif RSA. Les personnes, issues de cette catégorie, constituées de parcours fort différents sont confrontées depuis toujours à des difficultés assez insurmontables en matière d'accès au logement et à l'emploi et aux contraintes administratives. Depuis septembre 2010, certaines de ces personnes sont dans de plus grandes difficultés suite à la réorientation vers d'autres services (CCAS de Versailles et d'autres villes, ainsi que les Conseils Généraux). En effet, la relation instaurée avec les travailleurs sociaux de la Boutique se trouvant stoppée, beaucoup se retrouvent désorientés psychologiquement et ne comprennent pas ce changement.

Malgré cela, nous avons mis en place avec le CCAS de Versailles ainsi qu'avec le CG 78 une procédure afin de réaliser au mieux ce passage du public vers ces services comprenant, hormis les aspects administratifs, un accompagnement physique des personnes et de fréquentes réunions afin de faire les mises au point nécessaires.

En septembre 2010, le poste subventionné par le Conseil Général nous a été supprimé. L'organisation de la Boutique sociale s'en est trouvée modifiée. L'équipe « insertion » se voit réduite à deux travailleurs sociaux. Le travail social est utilisé pour partie à des fins de contrôle

budgétaire, économique, politique et de normalisation qui restent convoquées là où, précisément, s'épuisent ces normes. On doit noter que des services sociaux pour les publics en difficultés sont quasiment les seuls ces derniers temps à s'occuper et à intervenir, objectivement, sur le terrain social. Avant, nous étions sur le terrain, nous travaillions sur de l'humain, alors qu'aujourd'hui, l'essentiel de notre travail est plus de rendre compte, que de faire et d'imaginer. Nous, les travailleurs sociaux, estimons que le travail social doit conserver sa spécificité, qui consiste à accompagner les personnes en difficulté ou en voie d'exclusion. Nous devons continuer à humaniser la pratique au détriment de la bureaucratie et rapprocher nos actions en faveur du public et d'usagers dont nous sommes responsables.

Nous sommes très souvent en contact avec des populations étrangères, en situation irrégulière ou non, qui demandent aide, assistance, conseil ou hébergement. Conformément à nos missions, nous devons les recevoir, les conseiller, les accompagner ou permettre leur accès aux droits. D'une manière générale, nous faisons des efforts pour venir en aide à tous, indépendamment des origines et des nationalités. Ainsi, nous participons au maintien du pacte social et républicain de la France fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi qu'au respect de la dignité et des autres droits fondamentaux. Mais les moyens de mettre tout ça en pratique sont de plus en plus réduits, en voie de disparition.

Plus qu'un service social, notre Boutique sociale est le lieu traditionnel d'intervention des travailleurs sociaux et au-delà, c'est un espace où les partenaires et le public peuvent se parler, se rencontrer, à la faveur d'un échange, d'une rencontre ponctuelle, d'une fête de Noël, ou encore d'un projet à partager...

Le service social permet de développer des actions qui engagent les personnes elles-mêmes. Pour qu'il y ait service social, il est donc indispensable que le public soit plus que de simples usagers de services ou des projets conçus, décidés, animés ou gérés par d'autres. Sa logique n'est pas seulement celle d'un simple service social, mais aussi celle du don et il ne produit pas seulement des prestations et démarches mais aussi du lien social.

Vers quel genre d'activité et forme de travail nous orientons-nous avec les moyens disponibles ? Allons-nous pouvoir garder le concept innovateur spécifique à notre service social ?

L'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux est à mettre en lien avec les mutations sociétales, en espérant que des nouvelles formes d'exclusion ne vont pas être générées par les difficultés économiques du système actuel.

L'activité « demandeur d'asile »

Nadège MAZET - Assistante Sociale

L'activité demandeur d'asile que je vais décrire ci-dessous est le constat de mon activité à la Boutique en tant qu'assistante sociale auprès des demandeurs d'asile, depuis le 01/03/2010.

L'activité liée à la demande d'asile s'est révélée particulièrement intense et malgré l'implication de tous, il n'a pas été possible de répondre à l'ensemble des sollicitations, sollicitations émanant des demandeurs d'asile et des partenaires.

En effet, si nous nous sommes adaptés à cette augmentation de la fréquentation des demandeurs d'asile pour nous rendre disponible et garantir une qualité d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, cet accroissement de la charge a trouvé ses limites.

Faute de ne pouvoir accueillir davantage de demandeurs d'asile, il est important de souligner le nombre important de personnes qui se sont présentées spontanément à la Boutique, et qui revenaient à la Boutique de semaine en semaine afin de pouvoir un jour avoir accès à un accompagnement social dans ce service. Cette donnée est difficilement quantifiable mais bien réelle.

Cette situation à la fois difficile pour les demandeurs d'asile et pour l'équipe, a fait l'objet de nombreuses réflexions menées en réunion d'équipe avec la direction, sur la capacité et les conditions d'accueil des demandeurs d'asile au sein de la Boutique, où la cohabitation avec le public relevant de l'insertion et suivi par les deux autres collègues, a connu quelques tensions et quelques incompréhensions de la part des personnes accueillies.

Les missions premières concernant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile suivis à la Boutique ont néanmoins pu être réalisées dans des conditions relativement satisfaisantes.

La mission d'accueil et d'accompagnement auprès du public de demandeurs d'asile se décline sous différents volets.

L'accueil est une notion et une étape essentielle de la prise en charge des demandeurs d'asile. Nous proposons un accueil sans distinction d'origine, favorisant le respect de la dignité de la personne, de sa vie privée et de son intégrité.

L'accompagnement social proposé à la Boutique se fait en connaissance des particularités, des besoins spécifiques des demandeurs d'asile d'une manière générale. Le public que nous accueillons est composé de personnes ayant fui, contraintes et forcées, leur pays, leur famille, et qui ne peuvent y retourner, qui ne parlent pas forcément la langue du pays d'accueil, qui sont souvent sans ressources ni réseau en France, qui ont des récits de vie souvent dramatiques, avec les conséquences psychologiques, sociales et sanitaires que cela induit.

Toutefois, nous garantissons la prise en compte de la spécificité et singularité de chaque demandeur d'asile accueilli à la Boutique.

La mission d'information auprès des demandeurs d'asile consiste à présenter la demande d'asile et ses enjeux, le déroulement de la procédure depuis la préfecture en passant par l'OFPPRA, la Cour Nationale du Droit d'Asile, jusqu'au dispositif d'Aide au Retour Volontaire. Il s'agit également d'informer les personnes sur la procédure prioritaire ou encore la procédure Dublin II.

Cette dernière concernait une part importante de demandeurs d'asile essentiellement somaliens et érythréens pour qui le pays responsable de leur demande d'asile était l'Italie ou la Grèce. Pour beaucoup de situations, il s'agissait de couples ou de familles dont l'un des adultes était fiché sur EURODAC, tandis que l'autre était admis à séjourner sur le territoire français pour y demander l'asile.

Leur condition d'exilé est alors bien plus précaire que les demandeurs d'asile reconnus administrativement, c'est-à-dire sans récépissé, ne leur permettant pas d'ouvrir de droits aux

prestations relatives aux demandeurs d'asiles et de figurer sur le DNA. L'inquiétude et la détresse tant matérielle, physique que morale sont presque palpables chez certains.

Notre mission d'écoute et de soutien revêt ici toute son importance. Ces personnes ont été accompagnées au sein de la Boutique pendant plusieurs mois. Au 31/12/2010, le constat est le suivant : deux demandeurs d'asile ont finalement été admis au séjour pour demander l'asile en France, sept autres étaient toujours en attente d'une réponse, aucune situation connue de transfert vers le pays européen compétent.

La procédure de demande d'asile est complexe, nécessite une bonne connaissance de la procédure administrative et une grande rigueur.

Nous proposons une domiciliation postale permettant d'effectuer les premières démarches en préfecture, quand notre capacité d'accueil nous le permettait. Il est à noter ici que la grande majorité des demandeurs d'asile suivis à la Boutique avaient une domiciliation postale à Dom'Asile à Versailles.

Ainsi, l'enregistrement et la distribution du courrier, tâche essentielle permettant de suivre le bon déroulement de la procédure de demande d'asile a constitué une part importante de l'activité liée à la demande d'asile.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une aide à la constitution du dossier OFPRA, une aide au récit sur les motifs et les circonstances des persécutions pour lesquelles ils demandent l'asile, et ce dans un délai de 21 jours.

De même, nous proposons de préparer les personnes en vue de la convocation à l'office sous forme d'entretien reprenant les motifs de la demande d'asile et retraçant leur parcours d'exil.

Ici, se pose également le problème de l'interprétariat où faute de moyens permettant de recourir à un interprétariat professionnel et assermenté, et ce toujours dans un souci de préserver la confidentialité, nous sommes amenés à solliciter des compatriotes de la personne accompagnée, afin de faire office d'interprète depuis la langue maternelle au français dans le meilleur des cas, ou de la langue maternelle à l'anglais, puis s'ensuit une seconde traduction de l'anglais au français réalisée par le travailleur social.

Cela nous amène à nous questionner sur la confidentialité et sur la relation de confiance, qui est indispensable dans la prise en charge, au moment du recueil du récit de vie et qui peut trouver ici ses limites. Il s'agit d'une relation de confiance avec le travailleur social mais aussi avec la personne faisant office d'interprète.

L'accompagnement lié à la procédure inclut également la préparation et la rédaction du recours qui doit être formé devant la Cour Nationale du Droit d'Asile dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la décision de rejet par l'OFPRA. L'accompagnement a également consisté à travailler en lien avec les avocats chargés d'assister les requérants devant la Cour Nationale du Droit d'Asile au titre de l'Aide Juridictionnelle ou non.

Aussi, des déplacements à la Cour Nationale du droit d'Asile afin d'accompagner et soutenir les demandeurs d'asile lors de leur passage en audience ont été réalisés.

Outre l'accompagnement axé sur la procédure de demande d'asile, ce que nous proposons en termes de prise en charge est un accompagnement global de la personne, lui garantissant le respect de ses droits fondamentaux.

Ainsi, nous accompagnons les demandeurs d'asile à effectuer les démarches liées à la santé en termes d'ouverture de droit à la CMU/ CMU-C lors de la permanence sécurité sociale à la Boutique ou directement auprès des CPAM.

Nous les accompagnons également dans leur démarche d'ouverture de compte bancaire (Livret A) auprès de la Banque Postale, d'ouverture de droit à l'Allocation Temporaire d'Attente auprès du pôle Emploi, et d'ouverture de droit à la réduction solidarité transport.

Il s'agit également d'apporter une aide sur le plan alimentaire et vestimentaire pour la majorité des personnes accueillies, compte-tenu de la précarité de leur situation.

Selon les demandes, nous accompagnons les demandeurs d'asile à effectuer la demande d'Aide Juridictionnelle auprès du bureau de l'Aide Juridictionnelle de la CNDA.

L'accompagnement des familles demandeurs d'asile, en grande majorité originaires d'Arménie, Géorgie, Russie ou Kosovo, nécessite des démarches liées à la scolarisation.

L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation en fonction des demandes et des évaluations sanitaires, juridiques et sociales révèlent le travail partenarial avec des structures telles que le COMEDE, la CIMADE, la Croix Rouge, les Restos du cœur, le Secours Catholique, l'association Bateau « Je SERS », l'ASFIR, les PMI, les pôles santé et bien d'autres.

L'étroite collaboration avec les services de l'OFII en ce qui concerne le Dispositif National d'Accueil, les services de la DDCS pour ce qui est de l'hébergement en CHUDA, les services de la Préfecture, mais également l'association ACR pour l'orientation et la gestion des places d'hébergement d'urgence en hôtel.

La mise en place d'un protocole de partenariat entre la DDCS, ACR et Stuart Mill relatif au dispositif d'accueil d'urgence pour les demandeurs d'asile, déboutés et réfugiés dont la mise en application a débuté au mois de septembre 2010 a permis ainsi à la Boutique d'avoir un rôle clé dans l'orientation en chambres d'hôtel, une meilleure marge de manœuvre et une meilleure visibilité du dispositif d'accueil d'urgence dans son ensemble.

Psychologue depuis septembre 2010 au CHRS Stuart Mill, j'intègre une équipe ouverte à l'arrivée d'une nouvelle psychologue tout en gardant un bon souvenir d'Annabelle Guyon qui m'a précédée. Cette dernière a bien préparé son départ afin de permettre à un autre psychologue de prendre sa suite sans appréhension de la part de l'équipe.

J'occupe le poste de psychologue à temps partiel, à raison d'une journée par semaine, le Jeudi.

Mon travail est principalement orienté vers deux pôles, le premier étant celui des réunions de synthèse avec chaque équipe.

Les réunions sont assez différentes dans la forme pour chaque équipe.

A la boutique, chaque éducateur aborde, s'il le souhaite et s'il en a besoin une situation qu'il suit. Tandis qu'au SAU, il y a au maximum trois familles qui sont prises en charge et nous faisons un point hebdomadaire sur chaque situation.

Lors de ces réunions de synthèse nous revenons sur la situation d'une personne en commençant par son arrivée à la boutique.

Pour mieux comprendre comment se déroule une réunion de synthèse, nous allons parler de M H.

Une éducatrice souhaite parler d'une situation qui lui pose question et elle aimerait partager son questionnement avec le reste de l'équipe et ainsi repartir avec quelques outils en plus pour étayer son accompagnement comme le dirait notre directeur.

M. H. est d'origine algérienne et est arrivé en France à sa majorité. Il est arrivé nous dit l'éducatrice avec des sacs et un mot écrit par sa mère disant qu'il fallait prendre soin de son fils.

Ce jeune homme est envoyé en France avec pour "mission" de ramener sa mère et son frère restés en Algérie et c'est ce qu'il demande à chacune de ses venues à la boutique.

L'éducatrice nous parle de M. H. car elle ne sait que faire de cette demande qui ne peut être satisfaite, M. H. n'étant pas en capacité de travailler et d'obtenir un logement. M. H. semble parfois hors réalité et la préoccupation principale de l'éducatrice est surtout la santé de M. H., la santé physique et mentale.

Après cet exposé de la situation de M H., toute l'équipe met en mouvement sa pensée pour comprendre et accompagner au mieux ce monsieur.

Mon rôle est de questionner la problématique de M. H., de saisir au gré des éléments que chaque membre apporte ce qui se joue ou se rejoue pour chaque personne accueillie au sein de notre structure. Comprendre le sujet afin de le replacer dans son histoire et ne pas rester simplement au factuel de la demande. Comprendre comment s'est forgée cette demande, ce qu'elle représente pour cette personne et quelles sont les avancées possibles et les blocages que nous devons prendre en compte pour chacun.

C'est ainsi que pour ce monsieur, nous avons abordé les conditions de sa venue, avec ce mot maternel, cette contradiction entre cette haute mission qui lui est confiée, et cette demande de protection par sa mère qui replace monsieur H. dans l'infantile. Nous pointons la place de M. H. comme dans les premières vagues de migration où l'homme partait et opérait un regroupement familial pour son épouse, mais M. H. lui doit faire venir sa mère.

L'éducatrice rebondit et revient sur l'histoire familiale de M. H., l'absence de son père, il n'en a pas dit beaucoup mais nous savons seulement qu'il n'a pas été longtemps là, peut être un lien avec cette place que M. H. prend, ce rôle de chef de famille qu'il doit assumer.

Nous essayons ainsi de saisir réellement les liens qui tiennent M. H., cela éclairera l'éducatrice dans son travail, la guidera dans son accompagnement.

Nous revenons ensuite à M. H., comment l'accompagner au mieux dans son parcours.

Cette demande presque exclusive d'un logement pour accueillir sa mère et son frère ne laisse pas de place à une demande pour M. H. lui-même.

De plus l'éducatrice qui le reçoit décrit des symptômes inquiétants qui font craindre pour son équilibre psychique. Le champ de l'insertion et de la grande précarité entretient des liens parfois ténus avec la maladie somatique ou psychique. Notre rôle de psychologue est aussi de percevoir des signes cliniques qui laissent présager une maladie mentale ou une entrée dans la maladie et de conseiller une orientation de soin. Ici, il est important pour M. H. de se faire soigner avant d'être en capacité d'entreprendre des démarches pour un logement et l'arrivée de sa famille.

C'est l'éducatrice qui lors de sa prochaine rencontre avec M. H. lui proposera ce parcours-là, le soin puis le logement et le travail.

L'équipe travaille alors afin d'aider l'éducatrice, car nous savons que renoncer même temporairement à cette recherche de logement pour M. H. sera extrêmement difficile pour lui et qu'il ne l'acceptera pas facilement. En équipe, nous essayons de proposer des pistes, des outils à l'éducatrice pour que M. H. perçoive le sens de ce qu'elle lui proposera.

Au SAU, le travail en réunion de synthèse est centré sur les trois familles qui sont accueillies au service.

Il y a trois temps dans la réunion, les départs, les arrivées et les familles déjà présentes. A l'arrivée nous faisons une évaluation de la situation. L'éducatrice référente de la situation présente la situation. La façon dont la femme est arrivée jusqu'à nous, son arrivée au service, et puis nous entrons dans l'histoire de cette femme et de ses enfants.

Que s'est-il passé pour cette femme, comment est-elle partie, qu'est-ce qui l'a fait partir à ce moment-là, quelles violences a-t-elle vécues ?

Nous nous posons ces questions afin de comprendre comment peut se sentir cette femme, certaines femmes ont pensé leur départ de longue date, d'autres ont subitement fui une violence extrême.

Le SAU a été créé avec pour mission d'accueillir les femmes victimes de violences et de trouver un hébergement à ces femmes qui fuient leur domicile par crainte d'un conjoint violent. Les femmes qui sont accueillies ici sont donc volontaires pour partir de chez elles et trouver un hébergement pour elle-même et leurs enfants.

Confrontée à une pénurie importante d'hébergement dans la région parisienne, l'équipe du SAU a dû élargir les recherches à la province. Ainsi les femmes accueillies étaient soumises à cette même contrainte d'un départ en province, d'une double rupture.

A notre arrivée au CHRS, nous avons questionné ce fonctionnement, d'autant que la problématique des violences conjugales est empreinte d'allers, de retours. La décision de partir peut être ferme à un moment mais pas à un autre. L'ambivalence est reine. Et c'est notre travail d'accueillir l'entière de cette problématique.

Etre sûre de soi, être prête à partir en province si il n'y a pas d'autres solutions, restreignaient fortement les accueils que l'on pouvait faire. Une femme qui voulait simplement échapper à la violence sans avoir de projet fixé dans le marbre ne pouvait être accueillie.

En équipe nous avons repensé le cadre de notre travail, de service d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Nous avons assoupli le mode d'entrée, nous exposons notre fonctionnement mais la femme est totalement libre d'accepter ou de refuser la solution d'hébergement que nous lui proposons. Un refus signe

l'arrêt de la prise en charge. En tant que service d'accueil d'urgence nous ne pouvons accueillir six mois, un an une famille, l'urgence étant fixée à quinze jours habituellement. Le départ et la séparation ne sont pas toujours le souhait de toutes les femmes que nous accueillons, ou pas encore. Nous accueillons ainsi des femmes différentes avec des trajectoires moins lisses, nous ne sommes plus uniquement la dernière marche mais nous pouvons être aussi une marche parmi celles que franchira cette femme.

Nous avons aussi remis en question l'accueil unique qui était alors la règle jusqu'à présent, et nous sommes désormais ouverts à un second accueil pour une même femme, nous entendons pleinement la problématique des violences conjugales ainsi.

Lors de nos réunions, nous prenons le temps d'exposer le travail concret que fait l'éducatrice référente avec la femme accueillie et ses enfants. Les démarches, les recherches. C'est un temps consacré au factuel qui est important, chaque éducatrice travaillant seule, ce temps d'échanges en commun est précieux.

Puis nous nous interrogeons plus précisément sur les moyens d'accompagner au mieux cette femme. Quelle est sa demande si elle en a une, comment l'éducatrice peut parler de son travail avec cette personne, que peut-on faire, sur quoi peut-on travailler pour que son passage au SAU soit porteur pour elle ?



Parlons de Mme C.

Lorsqu'elle est arrivée, Mme C. était en crise. Excitation, angoisse, crainte, elle était à bout, elle allait lâcher. Elle a fui une violence conjugale et une emprise familiale qui la détruisait, elle s'est échappée pour survivre.

Lorsque je la revois la semaine suivante, elle est apaisée sourit et se sent mieux.

Au cours des différentes réunions que nous avons eues, l'éducatrice référente nous fait part de ses difficultés. Mme C. ne se mobilise pas, elle change beaucoup d'avis, elle ne sait pas ce qu'elle veut vraiment.

Comment accompagner cette femme ? En équipe nous percevons que ce départ a été rapide et assez difficile pour Mme C... Elle a souhaité partir mais la séparation est difficile, les enfants réclament leur père et elle ne sait que faire.

La synthèse est le lieu où nous pensons chaque problématique, où nous essayons de recevoir le vécu de violences de chaque femme et où nous partageons une vision commune de l'accompagnement de ces femmes.

Ici pour Mme C., nous proposons à l'éducatrice de prendre le temps de parler de ce que souhaite Mme C., de mettre à plat les difficultés de l'accompagnement, son manque d'implication et de comprendre ce qui se passe pour elle.

Il est ici question de saisir où en est Mme C. de sa demande. Elle voulait échapper à son époux, elle sait que les violences sont de plus en plus fortes, que ça ne changera pas, mais elle ne se décide pas à partir, ni à rentrer non plus.

Lors des réunions suivantes, l'éducatrice revient sur la situation et nous dit que Mme C. est perdue. Elle n'a jamais travaillé, elle ne souhaite qu'avoir un appartement et être tranquille avec ses enfants. Nous percevons une fragilité et son éducatrice référente tachera d'être très présente et sollicitera Mme C. pour échanger autour de ce qu'elle a vécu mais aussi de ce qu'elle peut accomplir.

Au cours des réunions de synthèse, nous cheminons pour trouver la solution de chaque femme, à tâtons. Nous avons un fonctionnement mais chaque femme peut se l'approprier et l'éducatrice entend les difficultés de chacune.

Lors de la dernière réunion de synthèse, l'éducatrice dit ressentir que Mme C. est vraiment indécise et prête à repartir.

En écoutant les propos des éducatrices, nous comprenons que Mme C. ne peut faire face à tant d'évènements en même temps, le départ du domicile, l'éducation des enfants, la recherche de logement, de travail peut être. Mme C. a toujours été enfermée et n'a jamais pu rien décider, elle était totalement prise en charge, sans droits. Et au SAU, elle devrait passer de rien à tout. Tout décider, tout assumer, toute seule.

Nous proposons à l'éducatrice de travailler autour de cette nouvelle position avec Mme C., de l'accompagner, elle n'est pas seule, ici et plus tard.

En entretien je recevrais Mme C., nous travaillerons ensemble aussi.

Mme C est partie, elle est rentrée au domicile, redonner une chance à son mari, à sa famille.

En équipe, nous avons travaillé, pensé notre travail social autour de Mme C., nous l'avons accompagnée, son passage au SAU a été un moment dans son histoire.

Nous lui avons également transmis les coordonnées de centre de thérapie familiale car elle souhaitait renouer des liens sains avec son époux.

Chaque femme décide de ce qu'elle souhaite pour elle et ses enfants.

Le SAU propose son service avec son fonctionnement avec l'étendue de ses possibilités jusqu'au recouvrement d'un nouveau logement seule avec les enfants.

Et chaque femme décide de là où elle veut aller, à ce moment-là.

Mais le passage au SAU restera un moment fort ou elles auront été libres de choisir pour elles-mêmes.



Le second pôle de mon travail est centré autour du public accueilli.

A la boutique, je ne dispose hélas pas, de temps de travail consacré au public.

Le travail clinique est celui au SAU, où chaque jeudi il est proposé aux femmes de me rencontrer. Après une discussion en équipe, il a été décidé que le premier entretien serait désormais obligatoire.

Il y a beaucoup d'inquiétudes de la part des femmes concernant le Psychologue, beaucoup n'en ont jamais rencontré et ne savent pas quel est mon rôle.

Ce premier entretien obligatoire a été pensé de manière à faire connaissance, et à présenter mon rôle dans la structure et à leur offrir ainsi une possibilité d'explorer plus en profondeur leur vécu autour des violences conjugales.

Ce n'est pas toujours évident, j'interviens auprès des femmes de 12h30 à 15h00. L'heure du repas, de l'école ensuite. Certaines travaillent, ont des démarches à faire, parfois le jeudi, je ne les vois pas.

Certaines ne veulent pas, parfois absolument pas.

Elles savent qu'elles auraient besoin de parler, mais elles ont peur de ce que cela pourrait amener, faire rejaillir. Et au SAU, il y a beaucoup d'actions, des recherches d'hébergement, des démarches administratives, judiciaires. La réflexion a du mal à se faire une place.

Nous allons parler de Mme J.

Mme J. est arrivée au SAU après quelques jours à l'hôtel. Elle est ici avec son enfant.

Le premier entretien de présentation s'est vite mué en entretien tout court.

Mme J. m'explique ce qui s'est passé pour elle, ce qui l'a menée au SAU. Les violences, et ce sont surtout les violences psychologiques, le harcèlement, le rabaissement. Elle a décidé de partir, « il ne changera jamais ».

Voyant que Mme J. est un peu en peine, je lui pose quelques questions pour l'aider à parler. Comment elle avait vécu les premières violences avec cet homme ? Je demande à Mme J. si elle avait déjà connu la violence, dans sa famille, avec de précédents conjoints.

Mme J. est émue, elle a du mal à parler.

Nous prenons le temps.

Mme J. me dit que son histoire est compliquée, que j'aurais du mal à bien suivre. Essayons lui dis-je.

Mme J. est originaire d'Afrique où son père a subi des persécutions politiques. Il a été enlevé par des hommes masqués. Mme J. restera traumatisée par cette image, par ces masques qui dissimulent ces visages.

Elle ne sait pas où est son père, s'il est vivant ou non. Cette blessure est encore vive pour Mme J.

Puis une compagne de son père la prend sous son aile, la ramène en France.

Mais Mme J. est considérée comme une esclave, elle doit tout faire à la maison sans rien dire, sans aucun droits.

Une amie de la famille l'aidera un peu et la mènera aux services sociaux où elle est déposée un matin. Elle attendra jusqu'au soir qu'on lui propose une chambre d'hôtel, elle avait quinze ans.

Elle était alors en errance, Mme J. ne faisait confiance à personne et ne pouvait compter que sur elle.

Puis elle a été prise en charge par les services sociaux jusque ses 21 ans.

Ensuite elle a dû se débrouiller. Puis elle a rencontré son compagnon. Très affable au début, elle était en difficulté psychologiquement et mentalement. Il l'a soutenue, aidée, elle a retrouvé une stabilité grâce à lui.

Elle n'était plus seule, elle avait quelqu'un sur qui compter, avec qui partager une meilleure existence. Mme J. retrouve confiance en l'autre et elle s'engage dans cette relation.

Mme J. est enceinte, elle est heureuse. Elle me dit que la famille, c'est sacré pour elle, qu'elle a toujours voulu avoir des enfants et que c'est le plus important dans sa vie. Le mari oui, mais ce n'est pas l'essentiel, tant qu'elle a ses enfants elle sera une bonne mère, pour eux, présente et aimante.

Les violences sont bien là, mais être mère est tout ce qui lui importait alors.

Les violences sont présentes, Mme J. les subit, elle ne dit rien. Parfois ils parviennent à discuter mais son compagnon recommence. « C'est plus fort que lui » me dit-elle. « Il essaie de se contrôler mais il y arrive pas »

Depuis qu'elle est partie, monsieur lui promet de changer, et pour cela il sollicite son aide. Mme J. ne sait quoi penser. Monsieur lui dit qu'il faut lui apprendre à être bon et gentil, comme si il était son fils. Madame J. avait trouvé un homme fort et qui la protégeait au début et c'est l'image qu'il garde pour elle malgré les violences, et maintenant il se présente comme un enfant qu'elle doit éduquer.

Elle ne sait quoi faire, se sent prise de culpabilité parce que monsieur l'avait aidée et c'est lui qui sollicite son aide maintenant. Elle se sent égoïste d'être partie et de l'avoir laissé seul, il se rend compte que sa famille c'est important me rapporte-t-elle.

Voilà un extrait de mon travail au sein du CHRS Stuart Mill.



Cette année a de plus été très riche en questionnement autour de notre cadre de travail auquel je suis très attachée. Que ce soit à la boutique où la perte d'une subvention du Conseil Général nous a amputés d'un membre de l'équipe sociale. Comment continuer à travailler avec seulement deux travailleurs sociaux en insertion ? Bouleversement de cadre aussi avec l'absence d'agrément pour le RSA, un public qui sera désormais accueilli au CCAS.

Cela réinterroge notre manière de fonctionner, de travailler de manière efficace. Nous pensons créer des ateliers, ne plus rester derrière le bureau, mais avoir un autre contact avec les usagers.

Au SAU, nous avons aussi repensé notre cadre qui s'était peut-être un peu rigidifié, et nous travaillons encore à la mise en place d'ateliers autour de la violence, de la parentalité...

Nous sommes toujours en réflexion d'équipe également pour penser le CHRS Stuart Mill dans sa totalité, en tant qu'ensemble, le SAU, la boutique, les appartements relais, le service administratif.

Les évolutions au CHRS Stuart Mill

*Clarisse CORDIER – Estelle DUPUIS – Marie-Laure LOUVANCOURT
Educatrices Spécialisées*

L'année 2010 a commencé par la création d'un service d'Appartements Relais, à part entière. Les appartements relais, autrefois gérés par des binômes d'éducateurs spécialisés de la boutique sociale et du service d'accueil d'urgence sont désormais pris en charge par une nouvelle équipe. Les éducatrices du service d'accueil d'urgence ne travaillent donc plus aux côtés de celles de la boutique sociale. Le service d'accueil d'urgence devrait également connaître une extension avec la mise en place d'un Service Moyen Séjour.

Par ailleurs, l'évaluation interne menée en 2009 a été source d'évolutions pour le service d'accueil d'urgence en lui-même.

Cette évaluation interne a d'abord permis de faire le point sur le fonctionnement de notre service ainsi que sur nos méthodes éducatives. Certaines pratiques n'étaient pas tout à fait en adéquation avec la réalité de terrain et ont donc été modifiées ou supprimées afin que nous puissions rester cohérents avec les objectifs éducatifs que nous nous étions fixés.

Par exemple, nous avons jugé nécessaire d'introduire la possibilité de ré accueillir une seconde fois les femmes victimes. En effet, dans la problématique des violences conjugales, certaines femmes ont besoin d'expérimenter plusieurs départs afin de pouvoir rompre définitivement avec la violence et réussir à se séparer.

L'évaluation interne nous a également insufflé la création de nouvelles instances. C'est ainsi que le conseil de la vie sociale a pu voir le jour dans notre service en début d'année. Il nous a donc permis, dans une certaine mesure, de recevoir l'avis des personnes hébergées sur leurs conditions d'accueil et de séjour dans le service. Tout ceci dans le but de pouvoir faire évoluer nos pratiques afin d'être au plus près des problématiques rencontrées et d'améliorer l'accueil et le suivi proposés aux familles. Toutefois, l'équipe a pu observer que cette instance de parole n'était pas toujours investie par les familles... Le court temps de séjour, la situation d'urgence dans laquelle se trouvent ces femmes, le « turn over » à l'intérieur du groupe ... représentent-ils un « frein » au fonctionnement optimal d'une telle instance ?

La création de nouveaux outils nous a également semblé primordiale pour continuer cette ascension vers un travail de meilleure qualité. Un livret d'accueil pour enfants ainsi qu'un livret de fonctionnement du service sont en création et devraient voir le jour pour l'année 2011.

Afin de nous faire connaître et de développer notre réseau de partenaires, nous avons également créé une plaquette d'information sur le Service d'accueil d'urgence. Cette plaquette contient des informations précises sur nos critères d'admission, sur la spécificité du service ainsi que sur nos missions éducatives. Elle sera prochainement disponible dans différents lieux (hôpitaux, commissariats, espaces territoriaux, CCAS...) afin d'informer les femmes souhaitant rompre avec le contexte de violence conjugale, de la possibilité d'être accueillies dans un service tel que le nôtre.

En 2010 est également né le lancement du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), un service qui permettra de centraliser les demandes d'hébergements au niveau départemental et qui, à terme, devrait faciliter les recherches d'hébergement pour les familles. A la fois « intéressant » puisqu'il doit améliorer notre travail de recherche mais aussi quelque peu « déstabilisant » puisqu'il remet en cause notre fonctionnement existant.

Finalement, le SIAO tarde à se mettre en place dans les divers départements et ne sera pas opérationnel pour la fin de l'année 2010, ce qui n'est pas sans conséquence sur les équipes professionnelles. Plusieurs imprécisions subsistent et donnent lieu à des inquiétudes : Allons-nous pouvoir poursuivre notre partenariat avec les CHRS ? Le temps de séjour des familles en structure d'urgence va-t-il augmenter ? Les orientations du SIAO vont-elles être aussi adaptées que celles proposées jusqu'à présent ?

En ce qui concerne le travail au quotidien, les éducatrices du service d'accueil d'urgence « Stuart Mill » travaillent en internat, 24h sur 24h, 365 jours par an et font face à toutes sortes d'accueil en urgence de familles en difficultés. Le temps passé avec toutes ces femmes et leurs enfants nous permet de faire certains constats.

Toutes les femmes sont accueillies pour les mêmes raisons : les violences conjugales, mais en travaillant avec ces femmes, on observe de plus en plus de familles très fragilisées cumulant diverses problématiques. Par exemple, nous pouvons rencontrer chez ces familles des difficultés d'ordre psychopathologique, des addictions ou encore des problèmes de surendettements etc.... Ces problématiques annexes demandent d'avantage d'adaptation aussi bien dans le cadre de fonctionnement du service que de la part de l'éducateur qui, en situation d'urgence, doit parer au plus pressé sans pour autant négliger le reste de la situation.

L'éducation des enfants reste également un problème majeur face à des parents qui, parfois, se déresponsabilisent. Les violences conjugales rendent parfois la relation mère/enfants compliquée. Cependant la mobilisation de la mère dans un projet ainsi que les conseils reçus par une équipe de professionnels aident, en général, la famille à repartir sur de bonnes bases, bases qui seront consolidées par les travailleurs sociaux des CHRS ou Centres Maternels où iront les familles au sortir du SAU.

On remarque que certaines femmes se reposent beaucoup sur les éducatrices recherchant même parfois un réel « assistanat ». Certaines familles sont en demande constante et considèrent cela comme un dû et non comme un soutien. La réalité de notre environnement social, notamment les problèmes de logement en région parisienne, est parfois totalement ignorée voire rejetée par certaines femmes.

Le travail de l'éducateur spécialisé doit donc être sans cesse en mouvance dans un service comme celui-ci afin de s'adapter toujours au plus près des problématiques des familles accueillies. Il se doit de faire preuve d'écoute et de compréhension face à ces femmes qui ont vécu l'impensable et qui ont perdu toute confiance en elles afin d'amorcer une « reconstruction » de leur identité et d'un avenir nouveau, pour elles et leurs enfants.

Pour finir, cette année n'a pas été une année comme les autres puisque nous avons eu l'occasion de fêter les 30 ans du service d'accueil d'urgence. La rencontre avec Monsieur et Madame Blocquaux, les créateurs du service, nous a fait réaliser à quel point la réalité de terrain a changé (disponibilité des places, accès au relogement, partenariats...) même si les missions du service restent les mêmes.

Néanmoins, le SAU est aujourd'hui toujours présent dans le paysage social et continue de proposer des solutions pour ces femmes qui subissent les violences conjugales au quotidien.

Le Service Appartements Relais

Sandrine FAUCONNET, Educatrice Spécialisée

Dès 1987, STUART MILL a mis à disposition des femmes, des hommes isolés et des familles « des appartements de dépannage » en attendant d'obtenir un logement définitif. En 2003, les 14 places réparties sur 5 appartements extérieurs deviennent un service, le service appartements relais. Celui-ci a un financement propre mais l'équipe d'accompagnement est constituée par un binôme Boutique Sociale / SAU.

En décembre 2009, le CHRS STUART MILL obtient une partie du financement pour créer à part entière le service appartements relais, suite à la validation du projet d'extension en 2007.

Avec cette quote-part de financement, le service compte une éducatrice spécialisée soutenue par la chef de service éducative dans son travail au quotidien : admissions, étude des candidatures, suivi des familles pendant leur séjour et trois mois après leur départ, aménagement des appartements, archives... Nous obtiendrons les locaux en janvier 2011. Auparavant, l'éducatrice travaillait soit à la Boutique Sociale soit au SAU. Nous avons aussi augmenté la capacité d'accueil en louant deux appartements supplémentaires (Versailles et Montigny le Bretonneux) en janvier 2011, soit une capacité de 20 places.

Lorsque l'extension sera réalisée, le service comptera 42 places. L'équipe sera composée de deux éducateurs spécialisés, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, CESF. Avec le projet du Service Moyen Séjour, les deux services se partageront une psychologue pour les synthèses et un homme d'entretien.

Le temps de la création est long, surtout lorsque celle-ci débute avec des moyens réduits. Mais c'est aussi un temps riche de réflexions pour donner un sens à notre action : révision du livret d'accueil, création et réajustements d'outils suite au travail d'évaluation.

La réalisation de l'extension, moment de création est un moment délicat car il est fondateur. Cela signifie que des pratiques « non dites », implicites peuvent se mettre en place, être transmises aux nouveaux salariés et se reproduire avec le poids de l'histoire. Il me semble important d'être très attentif au développement de ce service pour qu'il puisse fonctionner le plus sereinement et dans des conditions les plus satisfaisantes, dans l'intérêt des familles.

Créer un service avec des moyens financiers réduits n'est pas aisé. Cela demande une bonne dose d'implication et d'engagement de la part du personnel. En effet, sans homme d'entretien par exemple, l'éducatrice et la chef de service se chargent en général des aménagements, commandes, déménagement de mobilier... ce travail est essentiel pour assurer un minimum de confort et de bien-être aux familles hébergées.

Il est évident que ce fonctionnement doit rester provisoire. Identifier les priorités lorsque des fonds seront débloqués n'est pas qu'une question financière. L'équipe éducative doit participer, se concerter en fonction des constats qu'elle a pu faire et ainsi être en capacité de faire des propositions dans l'intérêt du service.

En effet, pour que le travail social soit efficace, la souplesse de fonctionnement est essentielle. Les moyens, y compris les moyens financiers, mis à disposition, doivent être en adéquation avec la situation des familles au risque que l'action sociale perde son sens et par conséquent sa force.

Le changement de locaux administratifs s'est fait à l'occasion du financement du service appartements relais.

Au niveau du suivi des familles, l'année 2010 a vu 6 familles partir pour un logement autonome (suite à des propositions : municipale, DALO, CAPLOGY). Une proposition de logement a été refusée car elle ne correspondait pas à la situation de la famille, risquant de créer des difficultés pour leur maintien dans les lieux sur le long terme.

En 2011, le service va être confronté à la création du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, SIAO qui gèrera les admissions. De plus, une mise à disposition du personnel se mettra en place

pour étudier et évaluer les demandes d'hébergement traitées par le SIAO. Qu'est-ce que l'apparition de ce nouveau service va changer dans la pratique du CHRS ? A suivre....

2011 sera de nouveau une année de défi pour le service appartements relais. Il s'agira de fonctionner avec des moyens financiers et humains limités.

« Inventer » son cadre d'intervention avec l'installation du service dans des locaux, développer les partenariats.

II - Activité Boutique

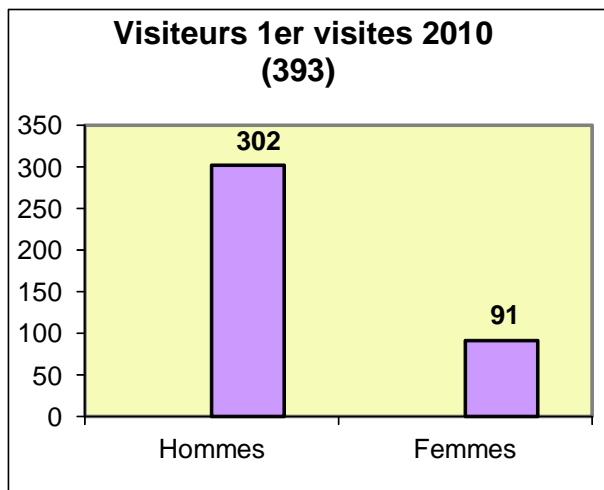
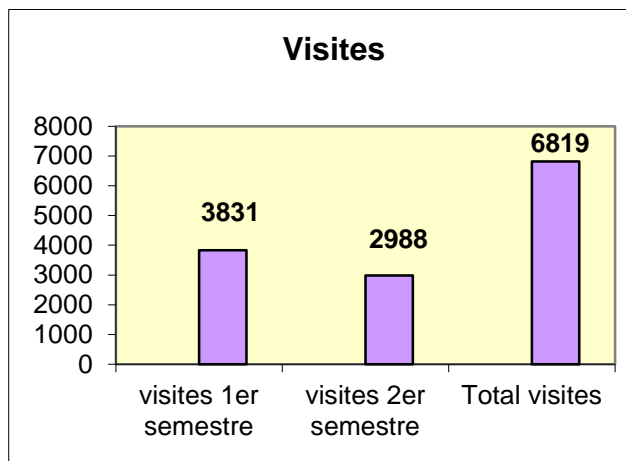
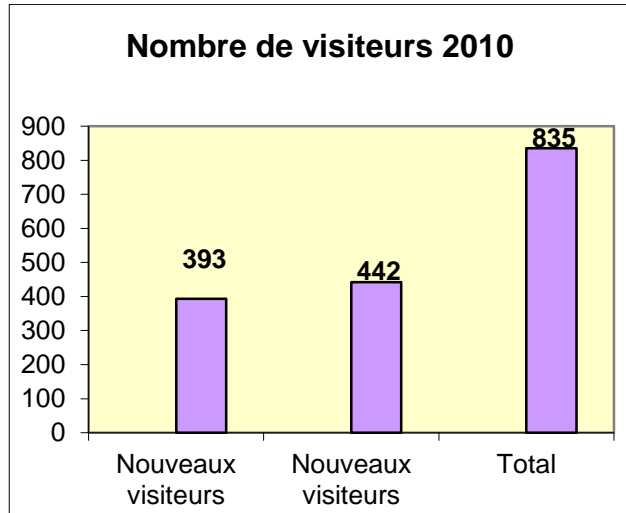
MOIS	VISITES	Entretien s	APPELS	Appels téléphoniques à l'extérieur	Déplacements avec la personne à l'extérieur	REUNIONS	contact autre Partenai re	DEPANNAGE	Domiciliation	Actes	Dossiers administr atifs			Lett adm	Dossiers+ courriers	TOTAL Actes PAR MOIS	
	Accueils		TELEPHONE								RMI	Logement	Santé				Emplo
			REPERTORIE	pour les visiteurs				Alim., hygiène transports timbres, enve									
			Educateurs														
JANVIER	633	345	430	1 386	1	2	92	105	57	12	43	16	5	16	2 279	5 422	
FEVRIER	564	291	446	1 329	2	2	223	46	51	7	41	6	4	17	1 553	4 582	
MARS	715	403	468	1 382	3	3	136	92	34	6	15	27	9	59	1 784	5 136	
AVRIL	646	384	452	1 396	2	1	117	88	76	4	39	17	7	18	1 745	4 992	
MAI	684	375	465	1 382	5	2	113	106	67	10	9	20	8	26	1 820	5 092	
JUIN	589	281	475	1 392	6	3	101	87	49	17	46	15	5	15	1 753	4 834	
1er semes	3 831	2 079	2 736	8 267	19	13	782	524	334	56	193	101	38	151	10 934	30 058	
JUILLET	572	344	452	763	8	2	96	88	40	1	15	14	1	21	1 741	4 158	
AOUT	571	307	514	784	4	2	105	75	55	9	39	33	3	19	1 486	4 006	
SEPTEMBR	476	290	495	782	2	3	75	68	37	1	20	20	2	9	1 378	3 658	
OCTOBRE	527	165	432	768	2	2	89	82	46	2	68	38	2	8	1 401	3 632	
NOVEMBRE	424	295	412	765	2	3	51	45	43	2	9	21	2	8	1 636	3 718	
DECEMBRE	418	273	408	761	3	4	54	63	38	1	12	19	4	9	1 080	3 147	
2e semestr	2 988	1 674	2 713	4 623	21	16	470	421	259	16	163	145	14	74	8 722	22 319	
Total 2010	6 819	3 753	5 449	12 890	40	29	1 252	945	593	72	356	246	52	225	19 656	52 377	

Comparatif/ Actes et visites

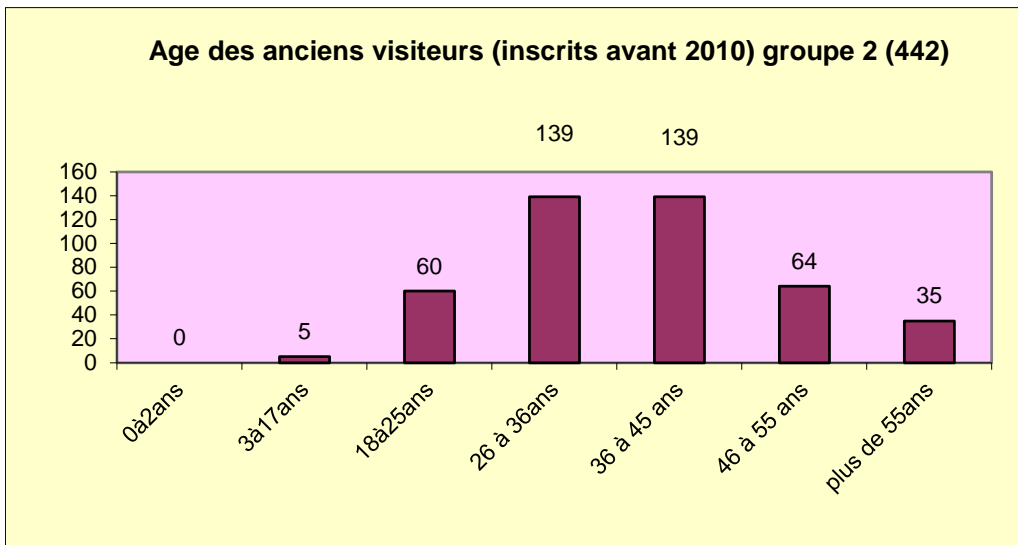
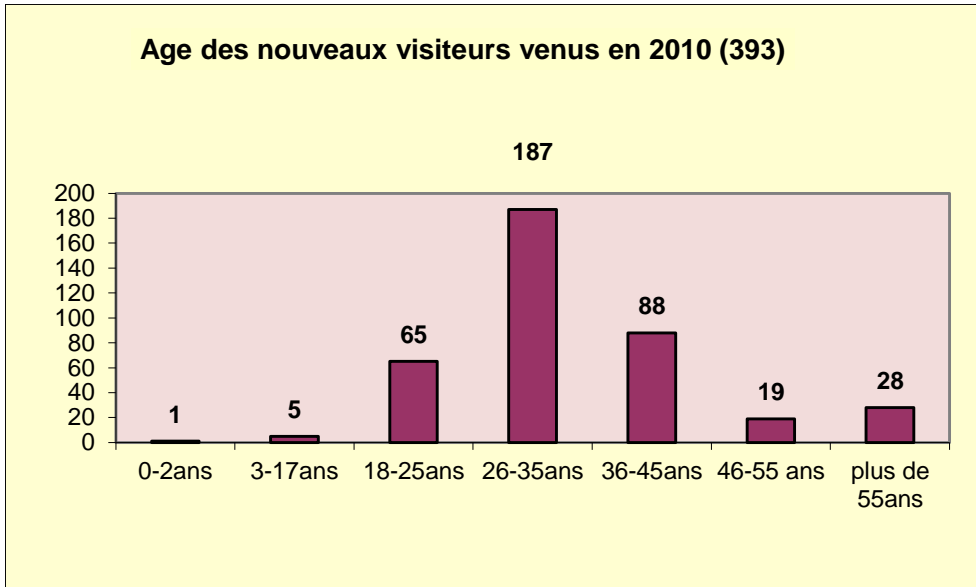
Année	Visites	Actes
2008	7110	58717
2009	7000	63087
2010	6819	52377

Total Actes Boutique = 52 377 (100%) dont 39 806 actes tout venant (76%) et 12 571 actes demandeurs d'asile (24%)

BOUTIQUE STUART MILL							VISITES ET VISITEURS : PERSONNES EN DIFFICULTES								2010		
Groupe 1 : Nombre de personnes venues pour la 1er fois en 2010							Groupe 2 : Nbre de personnes déjà connues et qui reviennent en 2010							Total 1 + 2	Nombre de Visites mensuelle	MOIS	
MOIS	HOM.	FEM.	H en couple	F en couple	Enfants		Total 1	HOM.	FEM.	H en couple	F en couple	Enfants		Total 2	pers.		
					G	F						G	F				
Jan.	17	5	1	0	0	0	23	185	40	3	3	0	0	231	254	633	Janv.
Fév.	13	3	0	0	0	0	16	44	15	2	1	0	0	62	78	564	Fév.
Mars	50	14	0	0	1	0	65	30	6	0	0	0	0	36	101	715	Mars
Avril	40	11	0	0	0	0	51	16	2	0	0	0	0	18	69	646	Avril
Mai	21	2	1	0	0	0	24	19	3	1	0	0	0	23	47	684	Mai
Juin	12	4	0	0	0	0	16	12	4	0	1	0	0	17	33	589	Juin
1e S.	153	39	2	0	1	0	195	306	70	6	5	0	0	387	582	3 831	1er Se
Juil.	24	7	0	0	0	0	31	16	1	0	0	0	0	17	48	572	Juillet
Août	18	8	0	0	0	0	26	2	4	0	0	0	0	6	32	571	Août
Sept.	23	14	0	0	0	0	37	8	1	0	0	0	0	9	46	476	Sept.
Oct.	36	8	0	0	0	0	44	5	1	0	0	0	0	6	50	527	Oct.
Nov.	20	9	1	0	0	0	30	9	2	1	0	0	0	12	42	424	Nov.
Déc.	23	6	1	0	0	0	30	4	1	0	0	0	0	5	35	418	Déc.
2e S.	144	52	2	0	0	0	198	44	10	1	0	0	0	55	253	2 988	2e se
Total P	297	91	4	0	1	0	393	350	80	7	5	0	0	442	835	6 819	
	HOM	FEM	H en couple	F en couple	G	F	Pers.	HOM.	FEM.	H en couple	F en couple	G	F	Pers.	Total 1+2	Visites	
	nouv.	nouv.	nouv.	nouv.	Enfants		nouv.	anc.	anc.	anc.	anc.	Enfants		ancienne	Pers. dif	Total annuel	
2010	297	91	4	0	1	0	393	350	80	7	5	0	0	442	835	6819	
%	36%	11%	0%	0%	0%	0%	47%	42%	10%	1%	1%	0%	0%	53%	100%		

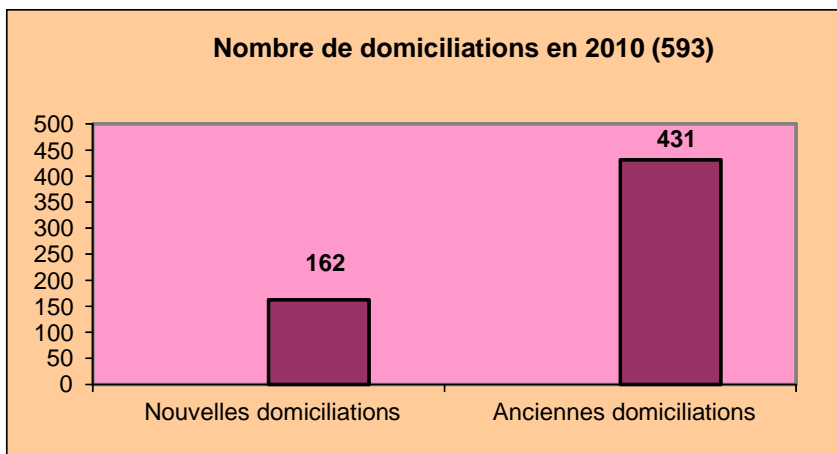
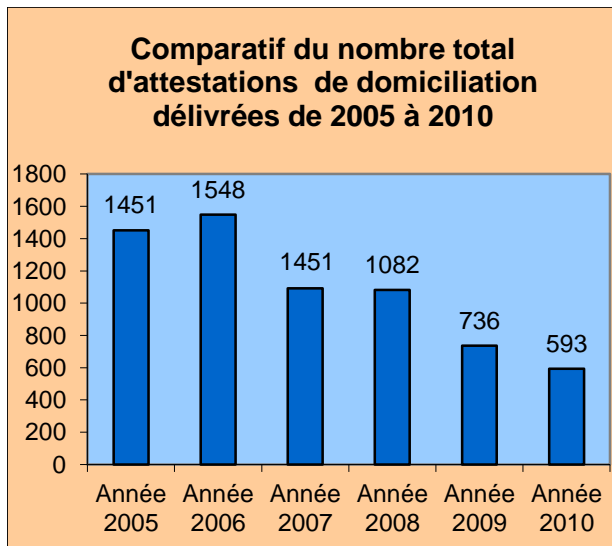


NATIONALITE : NOUVEAUX VISITEURS (1er groupe)				2010
Continents	Pays	Hommes	Femmes	Total
Afrique septentrionale	Algérie	56	5	61
	Tunisie	4	0	4
	Maroc	9	2	11
	Egypte	2	0	2
	Mauritanie	4	0	4
Total		75	7	82
Pays de l'Est	Russie	2	2	4
	Arménie	6	3	9
	Azerbaïdjan	2	1	3
	Géorgie	5	4	9
	Slovaquie	1	0	1
	Serbie/Kosovo	4	3	7
	Pologne	1	0	1
	Tukménistan	1	0	1
	Yougoslavie	1	1	2
	Moldavie	5	3	8
	Roumanie	4	2	6
	Total		32	19
Europe	France	12	6	18
	Belgique	1	0	1
	Italie	1	0	1
Total		14	6	20
Orient/Moyen-Orient	Iran	2	0	2
	Liban	1	2	3
Total		3	2	5
ASIE/Océan Indien	Inde (nord)	8	1	9
	Sri Lanka	8	2	10
	Bangladesh	1	1	2
	Pakistan	4	1	5
	Madagascar	1	0	1
	Chine	19	1	20
	Mongolie	1	0	1
	Tibet	54	9	63
Total		96	15	111
AFRIQUE noire	Congo	7	7	14
	Angola	0	1	1
	Erythrée	24	8	32
	Mali	1	4	5
	Somalie	17	6	23
	Soudan	8	3	11
	Sénégal	3	1	4
	Ethiopie	1	0	1
	Ghana	3	1	4
	Cameroun	2	1	3
	Guinée	1	0	1
	Centrafrique	2	0	2
	Nigéria	0	1	1
	Soudan	8	3	11
	Burundi	1	0	0
	Côte d'Ivoire	1	3	4
	Rwanda	1	2	3
Total		80	41	121
Amérique du Nord	Haïti	1	1	2
Amérique du Sud	Brésil	1	0	1
Total		2	1	3
Total Général		302	91	393



NATIONALITE : ANCIENS VISITEURS (2^{ème} groupe)				
Continents	Pays	Hommes	Femmes	Total
Afrique septentrionale	Algérie	103	6	109
	Maroc	12	2	14
	Tunisie	2	0	2
	Mauritanie	1	0	1
	Egypte	2	0	2
Europe	France	104	22	126
	Angleterre	1	1	2
ASIE	Pakistan	3	0	3
	Sri lanka	17	1	18
	Tibet	7	4	11
	Inde	21	0	21
	Mongolie	0	1	1
Moyen Orient	Syrie	1	0	1
Océanie	Madagas car	1	2	3
	Comores	1	0	1
Pays de l'Est	Moldavie	3	5	8
	Lituanie	3	0	3
	Moldavie	3	5	8
	Bielorussie	1	0	1
	Arménie	3	1	4
	Géorgie	1	0	1
	Roumanie	2	0	2
	Ukraine	1	1	2
	Russie	3	2	5
AFRIQUE du sud	Congo	13	4	17
	Mali	7	7	14
	Cameroun	5	4	9
	Somalie	1	0	1
	Soudan	10	0	10
	Sénégal	1	6	7
	Guinée	3	3	6
	Rwanda	1	0	1
	Niger	1	0	1
	Erythrée	2	0	2
	Angola	1	0	1
	Ghana	5	2	7
	Côte d'Ivoire	5	3	8
	Centre Afriqu	1	1	2
	Amérique du Sud	Argentine	1	0
Colombie		1	0	1
Brésil		1	1	2
Salvador		0	1	1
Sierra Leone		1	0	1
Amérique du nord	Haïti	1	0	1
TOTAL		357	85	442

2) Domiciliations



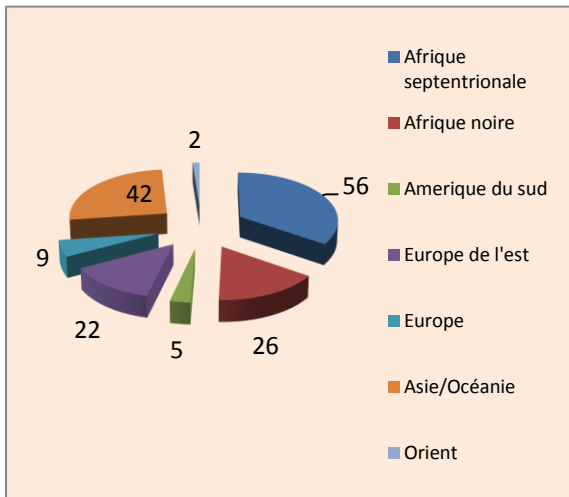
Nouvelles personnes domiciliées en 2010

Hommes	130
Femmes	32
Total	162

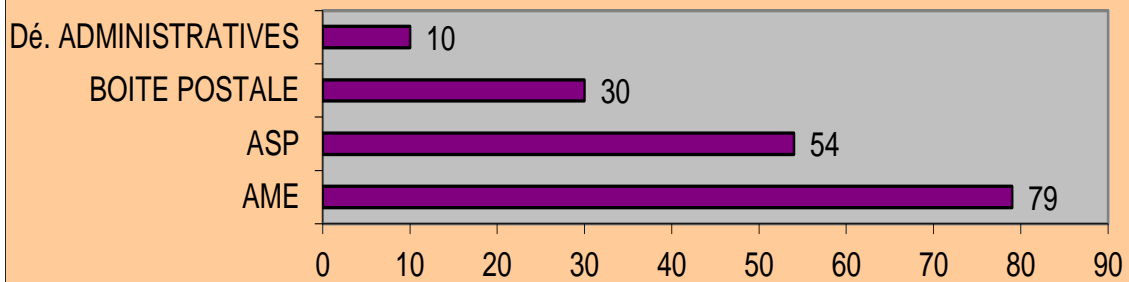
Age des personnes domiciliées en 2010

18-25ans	29
26-35ans	62
36-45ans	48
46-55ans	16
plus de 55ans	7
Total	162

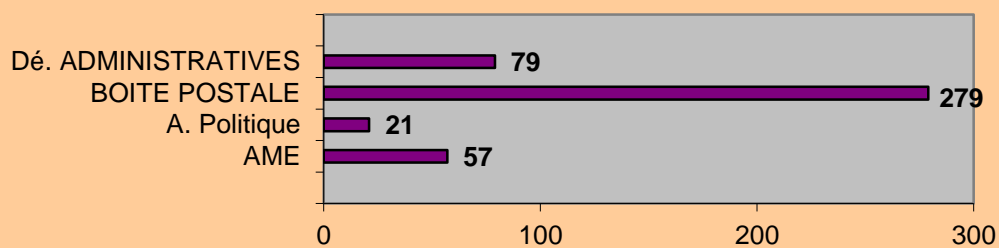
Nationalité des personnes domiciliées en 2010



Motifs des nouvelles domiciliations 2010



Motifs des renouvellements de domiciliations en 2010



Demandeurs d'Asile en 2010

MOIS	Activité 2010			Activité Boutique			Demandeurs D'Asile							TOTAL Actes		
	VISITES Accueil	Entretiens	APPELS TELEPHONE RECUS ET REPERTOIRE	Appels téléphoniques donnés à l'extérieur pour démarches pour les visiteurs	Déplacement avec la personne	REUNIONS A l'extérieur	contact autre Partenaire	DEPANNAGE Alim., hygiène transports timbres, enve	Domiciliation	Actes RMI	Dossiers administratifs Logements	Santé	Emploi		Lett adm Dossiers-courriers Rapports	
De mars à Décembre	1691	989	31	4073	10	7	296	311	128	3	172	35	12	96	4717	12571 24%

BOUTIQUE STUART MILL							VISITES ET VISITEURS : PERSONNES EN DIFFICULTES							2010	
Demandeurs d'Asile															
MOIS	Groupe 1 : Nombre de personnes venues pour la 1er fois en 2010						reviennent en 2010						Total 1 + 2 pers.		
	HOM.	FEM.	H en couple	F en couple	Enfants		Total 1	HOM.	FEM.	H en couple	F en couple	Enfants		Total 2	
					G	F						G	F		
De mars à Décembre	172	57	0	0	0	0	229	14	3	0	0	0	0	17	246

**Nombre de demandeurs d'asile en 2010
avec accompagnement sociale du travailleur social de la
boutique**

Stuart Mill

229 nouveaux

17 anciens

246

Domiciliation

Nouveaux

158 sont domiciliés à Dom asile

54 sont domiciliés à la boutique

17 sont domiciliés chez des articuliers

Anciens

17 sont domiciliés à la Boutique

Nationalité

Afrique septentrionale

Maroc	1
Mauritanie	4

Asie

Mongolie	1
Tibet	63
Chine	20
Bangladesh	2
Sri Lanka	8
Pakistan	2

Afrique Noire

Guinée	5
Congo	6
Soudan	11
Erythrée	29
Somalie	23
Rwanda	3
Angola	1
Ghana	1
Centre Afrique	1

Afrique Noire

Niger	1
Sénégal	1
Mali	1
Côte d'Ivoire	1
Ethiopie	1
Cameroun	1

Europe de l'Est

Moldavie	3
Kirghistan	1
Arménie	10
géorgie	10
Serbie/Kosovo	8
Azerbaïdjan	2
Tuekménistan	1
Russie	1

Orient

Liban	3
Iran	2

Amérique du sud

Brésil	1
--------	---

Population

Nouveaux

Hommes	172
femmes	57

229

Population

Anciens

Hommes	14
Femmes	3

17

RMI

a) Nouveaux dossiers

En 2010 aucun nouveau dossier RSA n'a été instruit à la Boutique Sociale Stuart Mill

b)

dossiers suivis en 2010 (instruits avant 2010) :

30 personnes

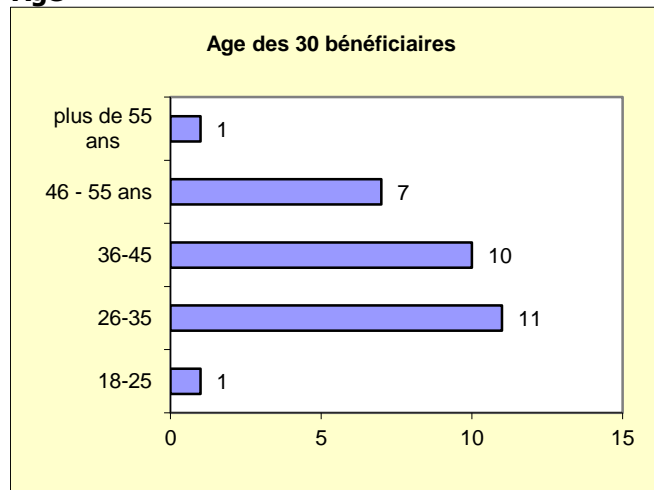
Anciens

- dossiers individuels : 28
- dossier couple : 1

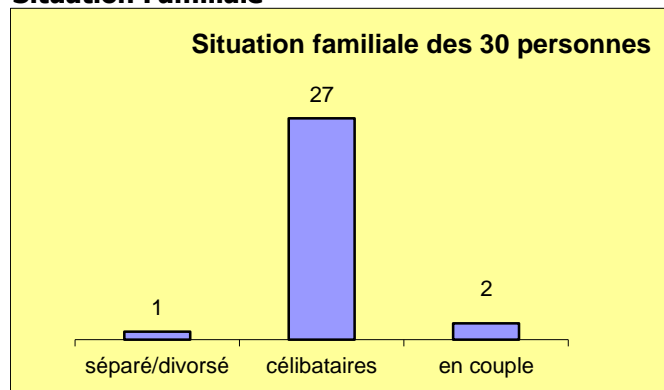
Nationalité des 30 personnes

France	Algérie	Sri-Lanka
26	3	1

Age



Situation Familiale



Niveau de qualification	
Niveau 4	5
Niveau 5	18
Niveau 6	7

Hébergement

Hebergement	Nombre
Hôtel	1
Famille/ami	16
SDF	3
CHRS	5
Squatt	1
Caravane	4

Origine géographique	
Versailles(78)	25
St Cyr (78)	1
Paris (75)	1
Ile de France	3

Problématique	Orientation
Emploi	Pôle emploi
logement	CCAS
santé	Conseil Général

Durée d'inscription dans le dispositif	Nombre
14 ans	1
13ans	1
12 ans	1
10 ans	2
6 ans	1
5 ans	3
4 ans	2
3 ans	5
2 ans	4
1an 1/2	10

Sur L'ensemble des 60 dossiers RSA encore présents à Stuart Mill :

- 28 dossiers individuels et 1 dossier couple ont été suivis jusqu'à la fin du mois d'août 2010 puis orientés au CCAS et Pôle Emploi (dossiers individuels) et au Conseil Général (dossier couple)
- 17 dossiers RSA instruits ailleurs et suivis ici ont été également orientés
- 14 dossiers RSA instruits à Stuart Mill avant 2010 ont été clos (trop de ressources)

III – Activité internat

1) Appartements relais

Entrées 2010 : **17 personnes**

4 familles sont entrées en 2010
(2 couples et 2 femmes seules et 11 enfants)

Sorties 2010 : **18 personnes**

6 familles sont sorties en 2010
(4 couples et 2 femmes seules et 8 enfants)

Présents au 31 décembre 2010 : **14 personnes**

3 familles
(1 couple – 2 femmes seules – 10 enfants)

Suivis 2010 : **32 personnes**

Présents au 31 décembre 2010 + Sorties en 2010
(18 + 14)

Etude détaillée des familles suivies en 2010 : 32 personnes

9 familles (14 adultes et 18 enfants)

Couples :	5
Femmes seules :	4
Enfants :	18

Origine géographique des familles

Familles du (78) :	7
Famille du (28) :	1
Famille du (51) :	1

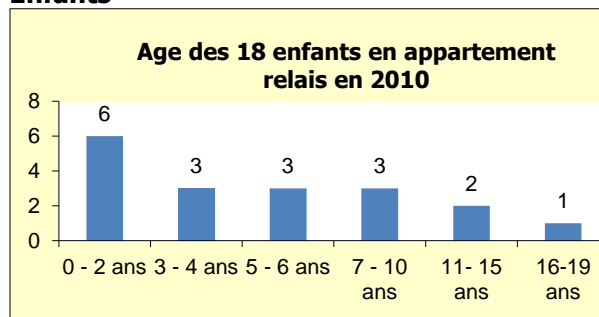
Nationalité des adultes

Français :	6
Autres Nationalité :	8
Algérie	(2)
Ghana	(1)
Burkina Faso	(1)
Cameroun	(1)
Arménie	(2)
Mali	(1)

Situation Familiale

Mères célibataires :	4
Mariés (5 couples) :	10

Enfants



Domicile précédent (9 familles)

CHRS :	3
Hôtel :	1
Service d'hébergement d'urgence :	5

Origine de la demande (9 familles)

E.T :	1
Boutique :	1
SAU :	2
C.H.R.S :	4
CCAS :	1

Procédure Judiciaire :

Avant l'arrivée en Appartement relais : Pour une femme seule

- *Aide Juridictionnelle*
- *Avocat*
- *Démarches auprès du JAF*

ETUDE-FOMATION-EMPLOI

a) Niveau d'études

Primaire :	4
Secondaire :	5
Universitaire :	2
CAP :	2
Remise à niveau :	1

b) Travail

C.D.I :	11
Recherche d'emploi :	2
Sans :	2

c) Type de ressource

Salaire :	7
Assedic :	1
RSA :	4
A.P.I :	2
Allocation Familiale :	9

Remarque : Certaines familles perçoivent plusieurs types de revenus

d) Couverture Sociale

Sécurité Sociale :	9
C.M.U :	(à l'arrivée) 2

L'Après hébergement

Logement autonome :	6 familles
---------------------	------------

Temps de séjour des familles : 11 mois

2) Le service d'accueil d'urgence

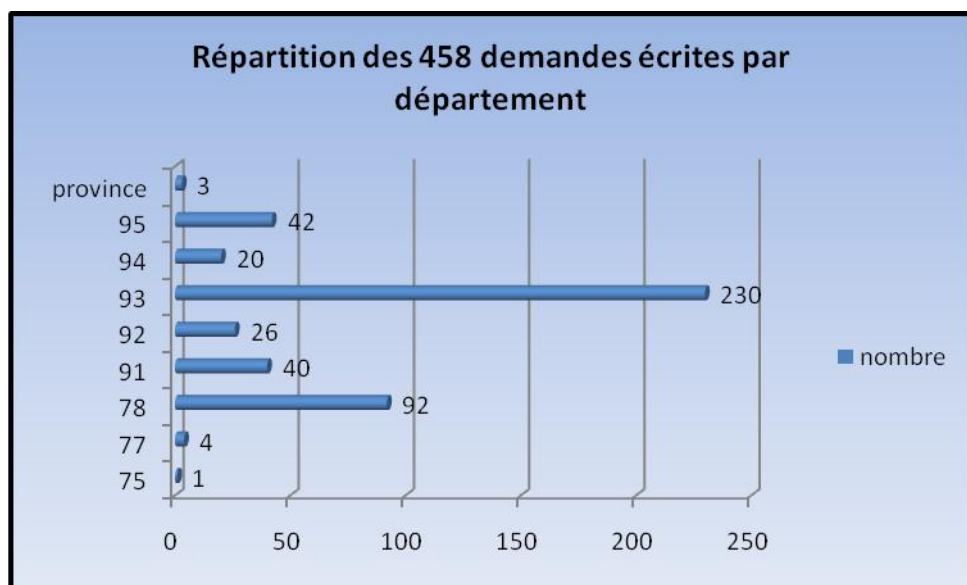
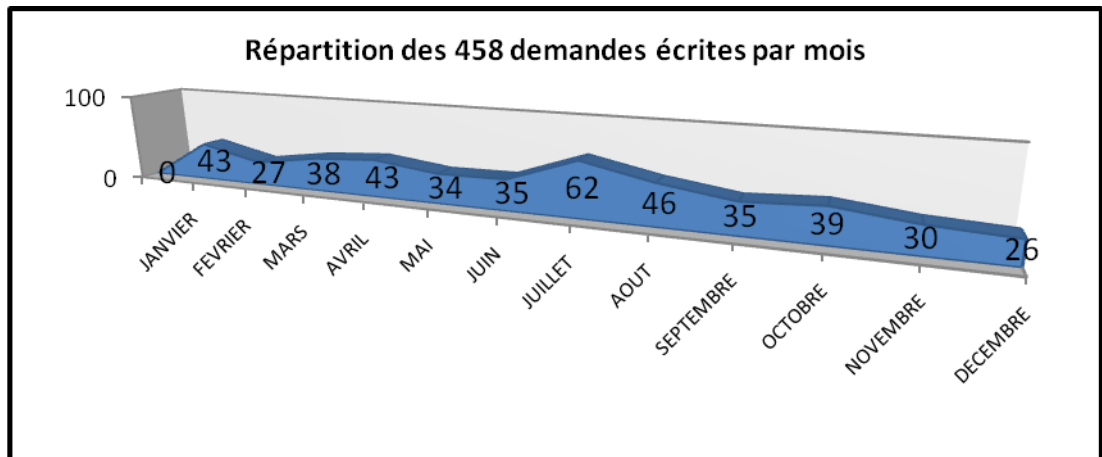
Le service d'Accueil d'urgence 'Stuart Mill' situé au 6 rue Montbauron à Versailles a reçu :

358 appels téléphoniques dont 111 hors département :

- **49** appels concernaient un **problème d'hébergement**
- **306** appels concernaient un **problème de violences conjugales**
- **3** appels concernaient un **problème de violences familiales**

TOTAL	78	75	77	91	92	93	94
Département							
358	247	13	2	4	18	11	8

En 2010, le SAU a reçu **458 demandes écrites** pour femmes avec ou sans enfant.



Provenance des 458 demandes

Type	Nombre
Conseil Général- Espace Territorial	315
CCAS	129
Hôpital	3
Associations	10

Destinataires des 458 demandes

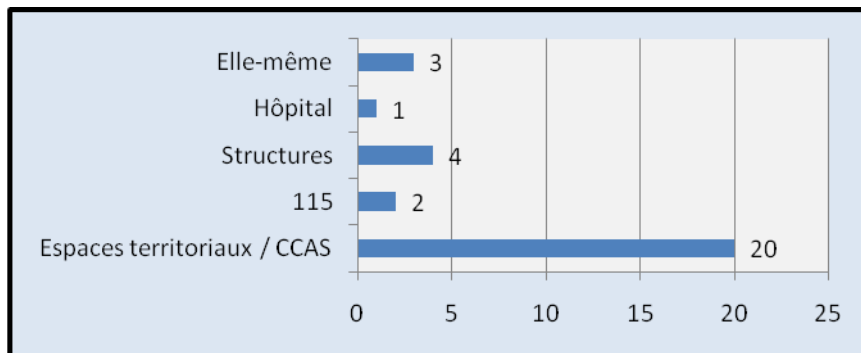
Femmes avec enfants	417
Femmes seules	13
Femmes enceinte sans autres enfants	28

Sur les 458 demandes écrites, **155 concernaient une situation de violences conjugales.**

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2010, le SAU a accueilli **87 personnes dont 30 femmes et 57 enfants.**

3 femmes et 5 enfants déjà présentes en décembre 2009 sortiront en janvier et février 2010

◆ **Origine des demandes**



◆ **Provenance géographique des familles accueillies**

- 21 des Yvelines
- 7 d'autres départements d'Ile de France
- 2 de la province ou DOM-TOM

Les Yvelines

Conflans Sainte Honorine	3
Mantes La ville	2
Les Mureaux	2
Chatou	1
Le Chesnay	1
Poissy	1
Vernouillet	1
Rambouillet	1
Limay	1
Maurepas	1
Trappes	1
Chanteloup	1
Mantes la Jolie	1
La Verrière	1
Freneuse	1

Ile de France

93	4
92	2
95	1

Province / DOM TOM

Cholet (44)	1
Esternay (51)	1

◆ **Age des femmes accueillies**

16 -19 ans :	1
20 - 24 ans :	2
25 - 34 ans :	20
35 – 44 ans :	6
45 – 54 ans :	1

La moyenne d'âge des femmes accueillies est de 31 ans

◆ **Temps de séjour**

Période	Nombre
1 à 10 jours	4
11 à 20 jours	7
21 à 30 jours	3
31 à 40 jours	6
41 à 50 jours	3
51 à 60 jours	5
61 à 87 jours	1

Moyenne de séjour :

31 jours

Séjour le plus court :

1 jour

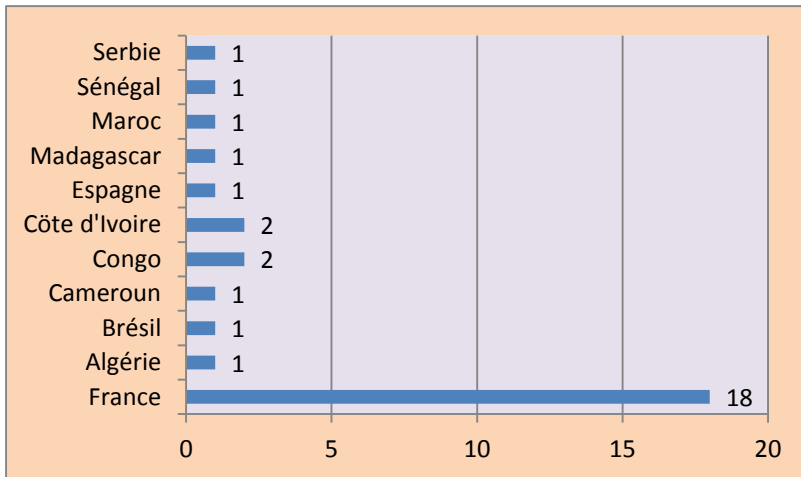
Séjour le plus long :

87 jours

◆ **Situation familiale**

Mariées :	13
Vie maritale :	15
Divorcée :	1
Séparée :	3

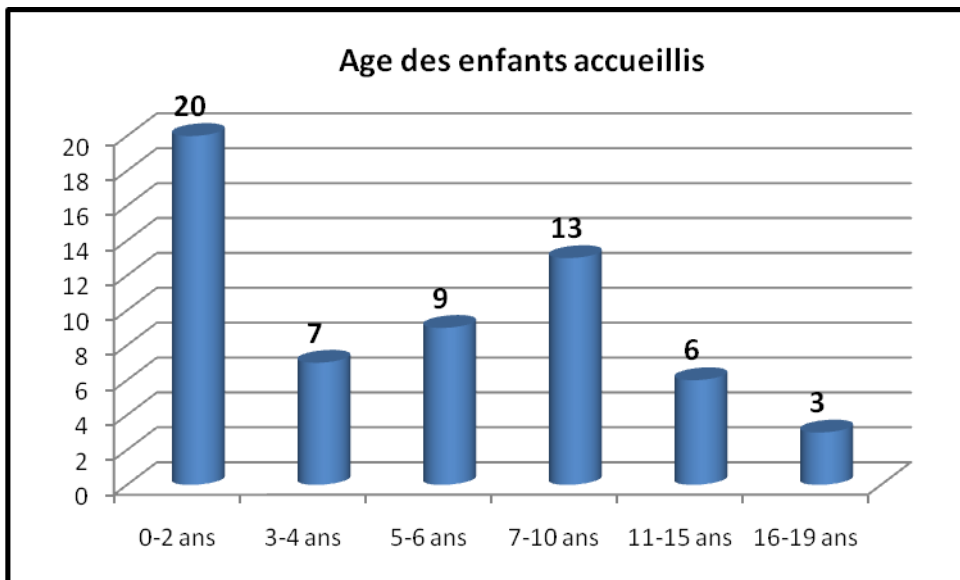
◆ **Nationalité des femmes**



◆ **Les enfants accueillis :**

57 enfants dont 34 filles et 23 garçons

- Moyenne d'âge des enfants accueillis : 5 ans et 10 mois
- Le plus jeune est né durant le séjour de sa mère au SAU
- Le plus âgé avait 19 ans



Petite enfance et scolarité

- 4 ont été scolarisés à l'école maternelle du quartier (Wapler)
- 6 ont été scolarisés à l'école primaire du quartier (Wapler)
- 2 sont restées scolarisées dans leur école d'origine
- 3 ont été scolarisés au collège sur Versailles
- 3 enfants ont continué à aller chez leur assistante maternelle ou en crèche
- 3 enfants étaient suivis en AEMO à leur arrivée sur le service
- 3 signalements

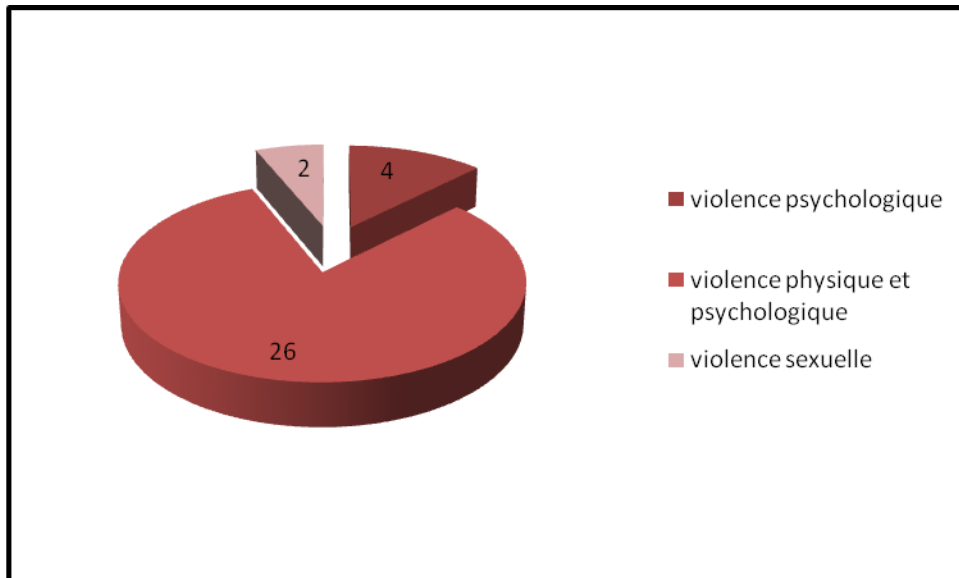
11 enfants ont continué à voir leur père durant leur séjour au SAU

◆ **Domicile précédent des 30 femmes**

Sur les 30 femmes qui ont quitté le domicile conjugal : 17 sont venues directement au SAU ; 13 ont séjourné, dans l'attente d'une place au SAU, soit à l'hôtel (6 femmes), soit dans leur famille (3 femmes), soit chez des amis (1 femme), soit en service d'accueil d'urgence de courte durée (3 femmes).

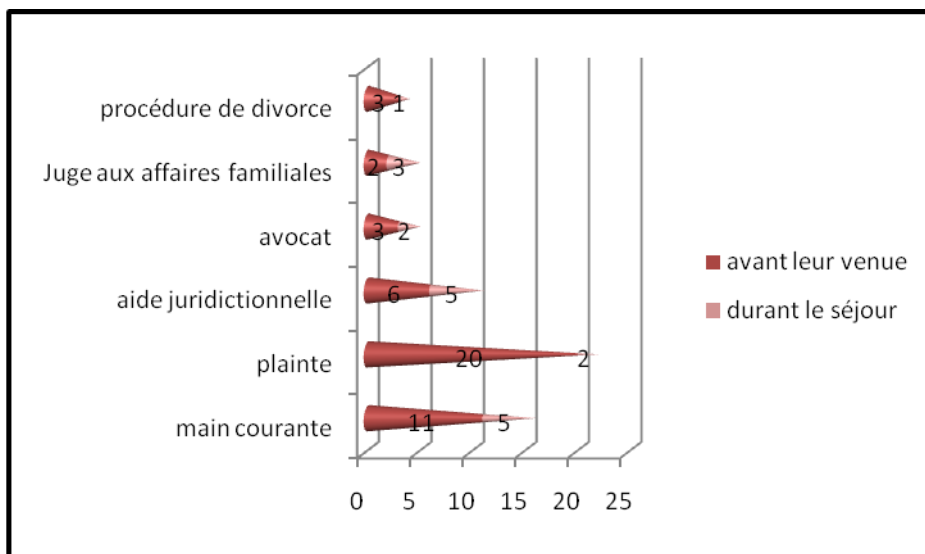
◆ **Raisons du départ du domicile : « La violence »**

10 des 30 femmes accueillies avaient déjà quitté le domicile conjugal au moins une fois avant leur accueil sur le SAU.



Pour 9 des 30 familles accueillies, la violence s'exerçait également à l'encontre des enfants.

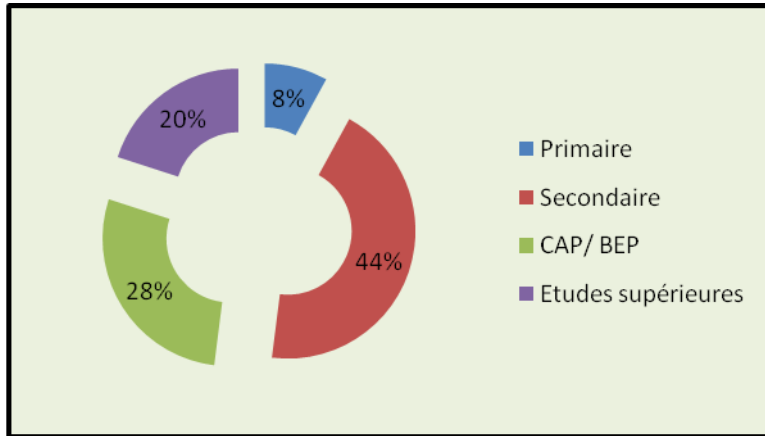
◆ **Démarches juridiques :**



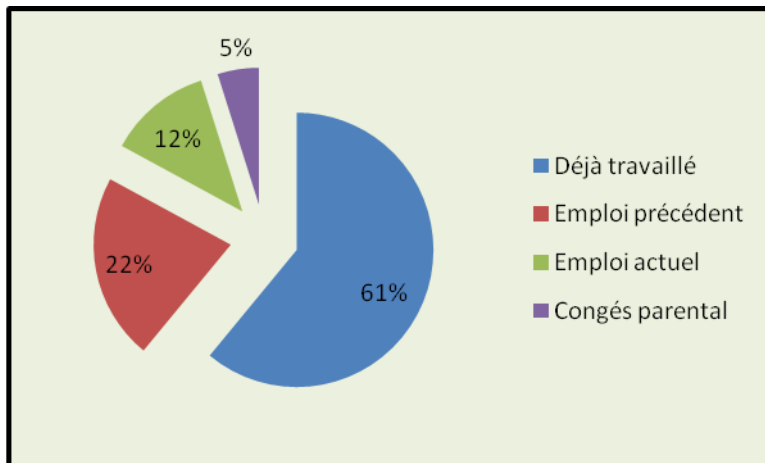
Sur les 22 plaintes déposées, 9 ont entraîné des ITT.

◆ **Formation/Emploi**

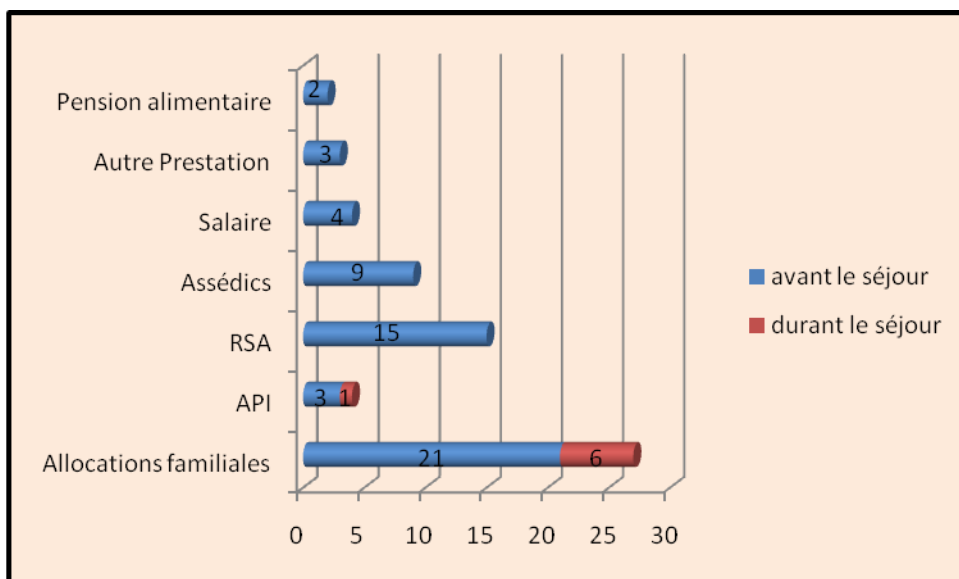
Formation



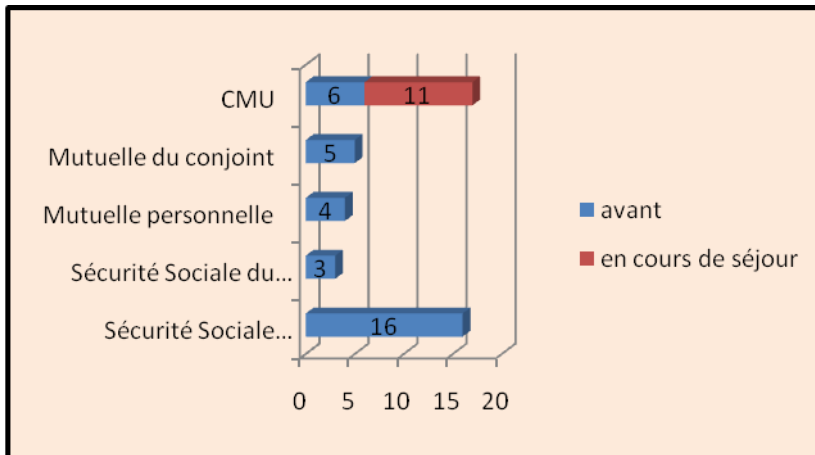
Emploi



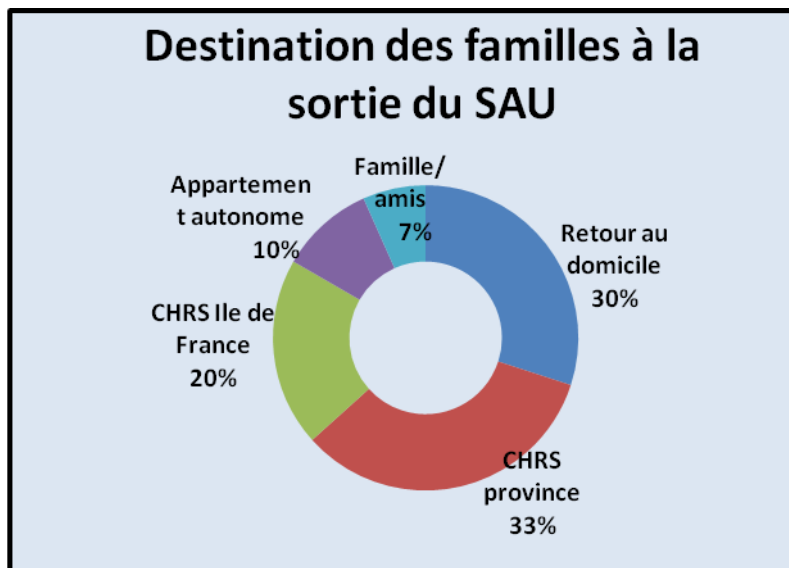
Ressources/Prestations



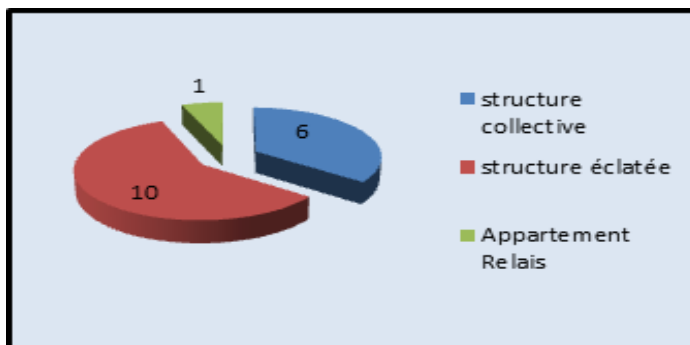
Couverture Sociale



◆ **Destination des femmes à la sortie du S.A.U**



Orientation en CHRS / Centre maternel :



1 femme était présente au 31 décembre 2010

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Stuart Mill »

43 rue des Chantiers 78000 Versailles • Téléphone 01.30.84.98.50 • Télécopie 01.30.84.98.53
secrétariat.stuartmill@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • www.avvej.asso.fr